

Rétention, attraction et résultats sur le marché du travail des diplômés de niveau postsecondaire au Nouveau-Brunswick



Eton Boco, M.A.
Philip Leonard, Ph. D.
Ted McDonald, Ph. D.

TITRE DU PROJET

Rétention, attraction et résultats sur le marché du travail des diplômés de niveau postsecondaire au Nouveau-Brunswick

CHERCHEURS PRINCIPAUX

Ted McDonald, directeur, IRDF-NB
Philip Leonard, associé de recherche, IRDF-NB

ÉQUIPE DE RECHERCHE

Eton Boco, analyste de données, IRDF-NB

DATE DE PUBLICATION

Mai 2021

REMERCIEMENTS

Le financement pour ce projet a été fourni par le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (EPFT) du gouvernement du Nouveau-Brunswick dans le cadre d'une entente de recherche de cinq ans entre EPFT et l'Institut de la recherche, des données et de la formation du Nouveau-Brunswick (IRDF-NB). Un financement a également été fourni par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) sous forme d'une subvention de recherche. Les opinions exprimées dans la présente étude ne représentent pas nécessairement celles d'EPFT, de l'APECA ou de leurs partenaires.

L'analyse présentée dans le présent document a été menée au Centre de données de recherche du Nouveau-Brunswick (CDRNB), qui fait partie du Réseau canadien des Centres de données de recherche (RCCDR). Les services et les activités offerts par le CDRNB sont rendus possibles grâce au soutien financier ou non financier du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), de Statistique Canada, du gouvernement du Nouveau-Brunswick et de l'Université du Nouveau-Brunswick. Les opinions exprimées dans le présent document ne représentent pas nécessairement celles du RCCDR ou de ses partenaires.

POUR CITER CE RAPPORT

BOCO, Eton, Philip LEONARD et Ted MCDONALD. *Rétention, attraction et résultats sur le marché du travail des diplômés de niveau postsecondaire au Nouveau-Brunswick*, Fredericton (N.-B.), Institut de la recherche, des données et de la formation du Nouveau-Brunswick, 2021.

Table des matières

Abréviations.....	v
Sommaire	1
Introduction	2
Analyse documentaire	2
Données et méthodologie	4
Données	4
Méthodologie	4
Diplômés du Nouveau-Brunswick : nombres.....	6
Rétention des diplômés au Nouveau-Brunswick.....	8
Attraction d'étudiants internationaux	10
Revenu des diplômés au Nouveau-Brunswick	10
Conclusion	14
Rétention des diplômés	15
Revenu des diplômés	15
Prochains travaux de recherche et incidences politiques	16
Bibliographie.....	18
Annexe A : Tableaux – Nombres de diplômés au N.-B.....	19
Annexe B : Tableaux – Taux de rétention des diplômés du N.-B.....	24
Annexe C : Tableaux – Revenu des diplômés du N.-B.....	38
Annexe D : Comparaison des résultats tirés des données de l'assurance-maladie et des données fiscales.....	41

Liste des tableaux

Tableau 1 : Revenu pendant la première année et la deuxième année complètes suivant l'obtention du diplôme, par niveau d'études.....	12
Tableau 2 : Revenu pendant la première année et la deuxième année complètes suivant l'obtention du diplôme, par établissement	13
Tableau 3 : Diplômés du N.-B. par caractéristique démographique	19
Tableau 4 : Diplômés du N.-B. par établissement	20
Tableau 5 : Diplômés du N.-B. par domaine d'études	21
Tableau 6 : Pourcentage de diplômés qui ont rempli une déclaration de revenus en décembre de l'année de l'obtention de leur diplôme	22
Tableau 7 : Pourcentage de diplômés qui ont rempli une déclaration de revenus deux ans après l'obtention de leur diplôme	23
Tableau 8 : Taux de rétention, tous les diplômés	24
Tableau 9 : Taux de rétention, diplômés qui résidaient au N.-B. avant leur admission.....	24
Tableau 10 : Taux de rétention, diplômés qui résidaient en N.-É. avant leur admission	25
Tableau 11 : Taux de rétention, diplômés qui résidaient en Ont. avant leur admission	26
Tableau 12 : Taux de rétention des diplômés, par genre.....	27
Tableau 13 : Taux de rétention/d'attraction, par statut d'immigration	28
Tableau 14 : Taux de rétention par niveau d'études, de 2010 à 2016.....	29
Tableau 15 : Taux de rétention par établissement, de 2010 à 2016.....	31
Tableau 16 : Taux de rétention par domaine d'études, de 2010 à 2016.....	34
Tableau 17 : Revenu moyen pendant la première année et la deuxième année complètes suivant l'obtention du diplôme, général.....	38
Tableau 18 : Revenu moyen pendant la première année et la deuxième année complètes suivant l'obtention du diplôme, par province de résidence permanente	38
Tableau 19 : Revenu moyen pendant la première année et la deuxième année complètes suivant l'obtention du diplôme, par genre	39
Tableau 20 : Revenu moyen pendant la première année et la deuxième année complètes suivant l'obtention du diplôme, par statut d'immigration	39
Tableau 21 : Revenu pendant la première année et la deuxième année complètes suivant l'obtention du diplôme, par domaine d'études	40
Tableau 22 : Comparaison entre les dossiers d'impôt et d'assurance-maladie	43
Tableau 23 : Pourcentage de diplômés universitaires qui ont rempli une déclaration de revenus.....	44
Tableau 24 : Répartition annuelle des diplômés universitaires appariés au N.-B. entre 2010 et 2016.....	44
Tableau 25 : Nombre total de diplômés universitaires au N.-B.	45
Tableau 26 : Nombre total de diplômés universitaires au N.-B., par niveau d'études.....	45
Tableau 27 : Nombre total de diplômés universitaires au N.-B., par établissement	46
Tableau 28 : Taux de rétention des diplômés universitaires, par source de données.....	46
Tableau 29 : Taux de rétention dans les établissements du N.-B., par source de données	47

Abréviations

CCNB	Collège communautaire du Nouveau-Brunswick
MCFT CTFM	Maritime College of Forest Technology/ Collège de technologie forestière des Maritimes
MTA	Université Mount Allison
NBCC	New Brunswick Community College
CADNB	Collège d'artisanat et de design du Nouveau-Brunswick
STU	Université St. Thomas
U de M	Université de Moncton
UNB	Université du Nouveau-Brunswick

Sommaire

Le présent rapport examine les taux de rétention et d'attraction et les résultats sur le marché du travail des diplômés des établissements d'enseignement postsecondaire publics du Nouveau-Brunswick. Il utilise les données du Système d'information sur l'éducation postsecondaire (SIEP) et les données fiscales, qui sont couplées par l'entremise de la Plateforme de liens longitudinaux entre l'éducation et le marché du travail du Réseau canadien des Centres de données de recherche. Les nombres de diplômés, les taux de rétention et les revenus annuels sont présentés selon le genre, la province de résidence permanente, le statut d'immigration, le niveau d'études, le domaine d'études et l'établissement pour la période à l'étude de 2009 à 2016.

Nombres

Environ de 7 000 à 8 000 étudiants obtiennent un diplôme d'un établissement d'enseignement postsecondaire public du Nouveau-Brunswick (N.-B.) chaque année – un nombre qui diminue lentement.

- Environ 3 000 étudiants obtiennent un diplôme d'un programme d'études collégiales.
- De 3 000 à 4 000 étudiants obtiennent un diplôme d'un programme d'études de premier cycle.
- Environ de 600 à 700 étudiants obtiennent un diplôme d'un programme d'études de cycle supérieur.

Taux de rétention

En moyenne, 78 % des diplômés demeurent au N.-B. au mois de décembre de l'année de l'obtention de leur diplôme, et 72 % y demeurent deux ans plus tard.

- Les diplômés du collégial présentent les taux de rétention les plus élevés (92 % l'année de l'obtention de leur diplôme et 87 % deux ans plus tard). Les taux de rétention sont légèrement moins élevés chez les étudiants de cycle supérieur (70 % et 64 %) et les étudiants de premier cycle (69 % et 61 %).
- Les étudiants qui résidaient au N.-B. avant leur admission présentent les taux de rétention les plus élevés (92 % l'année de l'obtention de leur diplôme et 84 % deux ans plus tard). La similarité dans les taux de rétention des diplômés du collégial et des étudiants qui résidaient au N.-B. avant leur admission pourrait s'expliquer par le caractère attirant des collèges communautaires pour les étudiants des communautés environnantes.
- Les étudiants canadiens présentent des taux de rétention plus élevés (77 % l'année de l'obtention de leur diplôme et 73 % deux ans plus tard) que les étudiants internationaux (60 % remplissent une déclaration de revenus au N.-B. à la fin de l'année de l'obtention de leur diplôme et 38 % font de même deux ans plus tard).

Revenu des diplômés

Les diplômés ont un revenu imposable moyen d'environ 36 000 \$ pendant la première année complète suivant l'obtention de leur diplôme et d'environ 40 000 \$ pendant la deuxième année complète (dollars historiques).

- Les différences dans le revenu imposable des diplômés s'expliquent par le niveau et le champ d'études : les titulaires d'un grade de premier cycle ont un revenu imposable plus élevé que les diplômés du collégial, et les titulaires d'un grade supérieur ont le revenu imposable le plus élevé.

Après une présentation des résultats et une discussion sur les résultats, le présent rapport compare ses constatations à celles d'un rapport semblable de l'IRDF-NB¹ qui utilisait des données différentes, et présente l'incidence de l'utilisation de diverses sources de données et méthodologies sur les résultats de l'étude.

¹ BHUIYAN, E.M., Bethany DAIGLE, Ted MCDONALD et Pablo MIAH. *Rétention des diplômés collégiaux et universitaires au Nouveau-Brunswick : 2010-2018*, Fredericton (N.-B.), Institut de la recherche, des données et de la formation du Nouveau-Brunswick, 2020.

Introduction

Le présent rapport présente les statistiques décrivant les résultats sur le marché du travail et les taux de diplômés d'un établissement d'enseignement postsecondaire public du Nouveau-Brunswick² qui résident au Nouveau-Brunswick après l'obtention de leur diplôme pour la période de 2009 à 2016. La rétention des diplômés de niveau postsecondaire dans la province joue un rôle essentiel dans la résolution des difficultés démographiques dans la province et des difficultés financières qui en découlent. La recherche sur les étudiants sur le marché du travail et la rétention des étudiants aide à orienter les politiques ciblées qui visent à encourager les diplômés à demeurer au N.-B. tout en examinant si les décisions des étudiants de rester ou de partir sont liées aux résultats économiques.

Nos résultats sont fondés sur les données de la Plateforme de liens longitudinaux entre l'éducation et le marché du travail (PLEMT), qui est composée de trois ensembles de données administratives :

- le Système d'information sur l'éducation postsecondaire (SIEP);
- le Système d'information sur les apprentis inscrits (SIAI);
- le Fichier T1 sur les familles (dossiers d'impôt).

Lorsqu'ils sont liés, ces trois ensembles de données fournissent des renseignements détaillés sur l'inscription, la diplomation, la participation au marché du travail (après l'obtention du diplôme), la production de la déclaration de revenus et le revenu imposable des diplômés d'un établissement d'enseignement postsecondaire public et d'un programme d'apprentissage du Canada. Des renseignements supplémentaires sont fournis dans la section « Méthodologie » ci-dessous.

Dans le cadre d'une entente de recherche entre le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (EPFT) du gouvernement du Nouveau-Brunswick et l'Institut de la recherche, des données et de la formation du Nouveau-Brunswick (IRDF-NB), le présent rapport se sert des renseignements fournis dans le SIEP et le Fichier T1 sur les familles pour déterminer le revenu et les taux de rétention des diplômés d'un programme d'études postsecondaires du N.-B. Il comprend également une comparaison complémentaire des taux de rétention calculés à partir des données fiscales et des résultats tirés des données des régimes d'assurance-maladie.³

Analyse documentaire

Par le passé, Statistique Canada a utilisé les ensembles de données de la PLEMT, de façon individuelle et de façon liée, pour étudier la répartition, les parcours scolaires et les résultats sur le marché du travail des étudiants de niveau postsecondaire au Canada. Ses études s'articulent autour de l'inscription, de la persévérance, des taux de rétention régionaux (p. ex. la rétention dans les provinces maritimes) et du revenu des diplômés, et sont généralement stratifiées selon différents identificateurs démographiques et contextuels.

Une étude de 2017 sur les résultats sur le marché du travail et les taux de rétention des diplômés des universités des provinces maritimes a révélé qu'entre 2006 et 2011, au moins 95 % des diplômés occupaient un emploi rémunéré à temps plein ou à temps partiel dans l'année suivant

² Ces établissements comprennent l'Université du Nouveau-Brunswick (UNB), l'Université de Moncton (U de M), l'Université St. Thomas (STU), l'Université Mount Allison (MTA), le New Brunswick Community College (NBCC), le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB), le Maritime College of Forest Technology (MCFT)/Collège de technologie forestière des Maritimes (CTFM) et le Collège d'artisanat et de design du Nouveau-Brunswick (CADNB).

³ Les résultats avec lesquels les constatations de la présente étude sont comparés à l'annexe D sont tirés de l'étude suivante : BHUIYAN, E.M., Bethany DAIGLE, Ted MCDONALD et Pablo MIAH. *Rétention des diplômés collégiaux et universitaires au Nouveau-Brunswick : 2010-2018*, Fredericton (N.-B.), Institut de la recherche, des données et de la formation du Nouveau-Brunswick, 2020.

l'obtention de leur diplôme (Galarneau, Hinchley et Ntwari, 2017). C'était le cas tant pour les titulaires d'un grade supérieur que pour les titulaires d'un grade de premier cycle.

Entre 2009 et 2011, le revenu annuel médian⁴ des titulaires d'un baccalauréat est demeuré plutôt constant à 32 000 \$, tout comme celui des titulaires d'une maîtrise ou d'un doctorat, qui s'élevait à 52 000 \$ (dollars constants de 2012).

Parmi l'échantillon, un tiers des étudiants qui ont obtenu un diplôme d'une université des Maritimes ont signalé une région de résidence différente (c.-à-d. une province ou un territoire de l'Ouest, l'Ontario ou le Québec) dans leur déclaration de revenus un après l'obtention de leur diplôme. Bien que cela indique un exode de la main-d'œuvre de la région, il importe également de noter que certaines des personnes ayant quitté étaient originaires de l'extérieur des Maritimes, et qu'il est possible qu'elles soient retournées dans leur province d'origine.

Lorsque classés par genre, les taux de rétention étaient plus élevés chez les femmes titulaires d'un grade de premier cycle (70 %) que chez leurs homologues masculins (64 %). Les nombres étaient encore plus élevés chez les répondants ayant signalé une province maritime comme lieu de résidence au moment de leur admission (83 % chez les femmes et 77 % chez les hommes). Dans le cas des répondants d'autres régions du Canada, ce nombre chutait à 15 % tant pour les hommes que pour les femmes. Parmi les étudiants internationaux qui sont demeurés au Canada, plus de 56 % des hommes et de 51 % des femmes sont demeurés dans la région. Des tendances semblables ont également été signalées pour les étudiants de cycle supérieur.

En général, les étudiants ayant quitté avaient gagné davantage au cours de la première année suivant l'obtention de leur diplôme que les étudiants étant demeurés dans la région. Dans le cas des hommes titulaires d'un baccalauréat, l'écart dans le revenu médian (en dollars constants de 2012) de 2006 à 2011 pour les personnes demeurant dans la région par rapport à celles la quittant s'élevait, en moyenne, à près de 7 000 \$ et, dans le cas des femmes, la différence s'élevait à environ 4 000 \$, et ce, malgré la baisse de revenu que les personnes ayant quitté la région et que les personnes y étant demeurées ont connu entre 2008 et 2011.

Notre rapport va dans une direction semblable à celui de Galarneau, et coll. (2017), mais porte plus particulièrement sur les diplômés d'un établissement d'enseignement postsecondaire du N.-B., plutôt que des Maritimes. Les résultats sur le marché du travail et les taux de rétention⁵ constituent un sujet d'intérêt pour le N.-B., tandis que des efforts continuent d'être déployés afin de créer des mesures incitatives visant à ce que les diplômés demeurent dans la province après l'obtention de leur diplôme, et une analyse ciblée sur la rétention et les résultats sur le marché du travail des diplômés du N.-B. peut aider à orienter l'élaboration et le maintien de telles politiques et mesures incitatives.

⁴ Cela comprend les diplômés ayant déclaré un revenu imposable nul. Les répondants ayant signalé un revenu négatif ont été exclus.

⁵ Les taux de rétention (en particulier pour les étudiants de l'extérieur du N.-B., que ce soit de l'international ou d'une autre province) peuvent également être appelés les taux d'attraction de la province.

Données et méthodologie

Données

La PLEMT, consultée par l'entremise du Centre de données de recherche à l'Université du Nouveau-Brunswick, a été utilisée aux fins d'analyse dans le cadre du présent rapport. Comme susmentionné, la PLEMT contient trois ensembles de données administratives : le Système d'information sur l'éducation postsecondaire (SIEP), le Système d'information sur les apprentis inscrits (SIAI) et le Fichier T1 sur les familles (dossiers d'impôt). Le présent rapport se sert des données du SIEP couplées aux dossiers d'impôt du Fichier T1 sur les familles pour examiner les résultats sur le marché du travail et les taux de rétention des diplômés d'un établissement d'enseignement postsecondaire public du N.-B.

L'ensemble de données du SIEP fournit des renseignements annuels sur les inscriptions dans les établissements d'enseignement postsecondaire canadiens et sur la diplomation connexe. Ces renseignements peuvent être stratifiés selon des variables démographiques et contextuelles dans l'ensemble de données.

Le Fichier T1 sur les familles fournit des renseignements sur le revenu des familles de recensement, des particuliers en âge de travailler et des aînés, qui proviennent des déclarations de revenus. Il englobe tous ceux qui ont rempli une déclaration de revenus T1 pendant l'année de référence ou qui ont reçu des prestations pour enfants du gouvernement fédéral, ainsi que les conjoints non déclarants, les enfants non déclarants et les enfants ayant produit une déclaration et indiqué la même adresse que leurs parents.

La présente étude porte sur la cohorte des diplômés du N.-B. qui ont obtenu leur diplôme d'un établissement d'enseignement postsecondaire public entre 2009 et 2016^{6,7}. Elle exclut les étudiants à l'étranger qui n'ont pas de visa et qui suivent des cours (p. ex. sur Internet), et les diplômés qui ont obtenu un grade d'un établissement du N.-B. sans jamais résider au N.-B. (par exemple les étudiants du programme en sciences infirmières de l'UNB au Collège Humber). Les diplômés de tous les types de grade sont compris dans l'échantillon, y compris les diplômés d'un programme court, les titulaires d'une sanction d'études et d'une attestation, et les diplômés qui ont obtenu un diplôme d'études secondaires et un diplôme d'équivalences secondaires d'un établissement d'enseignement postsecondaire.

Il convient de noter que certains diplômés de cet échantillon sont titulaires de plusieurs sanctions d'études. Afin d'éliminer le risque de déterminer l'identité d'une personne à partir de données confidentielles, les renseignements autres que le revenu des diplômés d'un grade terminal⁸ n'ont pas pu être publiés dans le présent rapport.

Méthodologie

Le présent projet a pour objectif de calculer les taux de rétention et les résultats sur le marché du travail (plus particulièrement les résultats relatifs au revenu) des diplômés d'un établissement

⁶ Même si des données sur les diplômés antérieures à 2009 étaient disponibles, une partie d'entre elles étaient imputées et donc non fiables dans le cadre d'une utilisation aux fins d'analyse.

⁷ Même si des données des collèges étaient disponibles pour toutes les années abordées dans la présente étude, les données à l'échelle de l'établissement pour les collèges du N.-B. pouvaient seulement être communiquées pour les cohortes de diplômés de 2015 et de 2016 en raison des règlements des établissements. Il convient également de noter que certains collèges ne disposaient pas de données complètes sur les diplômés pour 2009 et 2010. Cela se traduit par des écarts importants entre ces années et les années suivantes dans le cas des grandes catégories dans lesquelles les étudiants du collégial sont comptabilisés (p. ex. genre, statut d'immigration). Pour cette raison, l'analyse écrite pour ces catégories exclut ces années, même si elles sont incluses dans les tableaux aux annexes.

⁸ Les diplômés d'un grade terminal sont ceux qui ne sont pas retournés à l'école pour obtenir un autre grade au cours de la période à l'étude.

d'enseignement postsecondaire public du N.-B. Contrairement au rapport de 2017 de Galarneau et coll. ayant été mentionné, le présent rapport comprend les taux de rétention des diplômés du collégial ainsi que ceux des diplômés universitaires.

Nous avons employé deux mesures de la rétention :

- le pourcentage de diplômés se trouvant toujours au N.-B. en date du 31 décembre l'année de leur diplomation;
- le pourcentage de diplômés se trouvant toujours au N.-B. en date du 31 décembre, deux ans plus tard.

Les étudiants peuvent obtenir leur diplôme tout au long de l'année, mais les données fiscales sur le lieu de résidence sont fondées sur leur situation au 31 décembre de l'année d'imposition. Par exemple, dans le cas d'un étudiant qui a obtenu son diplôme en juin 2014, nous tiendrions compte de l'endroit où il a indiqué résider, dans ses déclarations de revenus, au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2016. Par conséquent, le taux de rétention repose sur le pourcentage de diplômés d'un établissement du N.-B. qui demeurent toujours au N.-B. au cours d'une année d'imposition donnée.

Le taux de rétention est calculé comme étant le nombre de diplômés d'un établissement d'enseignement postsecondaire du N.-B. qui ont indiqué que le N.-B. était leur province de résidence au 31 décembre d'une année d'imposition donnée, divisé par le nombre total de déclarants qui font partie de la cohorte de diplômés de l'année.

Naturellement, cela signifie que l'ensemble de données comporte deux limites : Les étudiants qui ne remplissent pas de déclaration de revenus pendant une année donnée sont exclus des calculs du taux de rétention, puisqu'ils ne se retrouvent pas dans l'ensemble de données du Fichier T1 sur les familles, et les étudiants qui demeurent au N.-B., mais qui déclarent une autre province de résidence dans leur déclaration de revenus ne sont pas comptabilisés dans le numérateur des calculs du taux de rétention.

Il vaut peut-être mieux utiliser le terme « attraction » plutôt que le terme « rétention » par référence aux étudiants internationaux qui demeurent dans la province. Il s'agit d'une distinction importante à faire parce que, parmi la population totale d'étudiants internationaux qui viennent au N.-B. pour étudier, certains demeureront au N.-B. pendant quelque temps après l'obtention de leur diplôme (numérateur/groupe d'intérêt), certains demeureront au Canada, mais quitteront la province (dénominateur), et certains quitteront carrément le Canada. Par conséquent, puisque ces étudiants ne sont originaires ni du N.-B. ni du Canada, appeler leur décision de rester au N.-B. « rétention » n'est pas tout à fait exact.

Nous utilisons la définition de revenu imposable de l'Agence du revenu du Canada (ARC) (c.-à-d. le revenu total moins les déductions)⁹ pour les diplômés au cours des deux premières années complètes après l'obtention du diplôme. Par exemple, dans le cas des diplômés de juin 2014, nous observons le revenu imposable en 2015 et le revenu imposable en 2016 (c.-à-d. le revenu de la première année et de la deuxième année). Nous faisons rapport sur le revenu imposable moyen pour chaque cohorte. Dans le cas du revenu moyen, nous faisons uniquement rapport sur les diplômés qui n'ont pas poursuivi leurs études, même si nous ne savons pas avec certitude à quel moment ils sont entrés sur le marché du travail. Le revenu est disponible pour l'ensemble des diplômés du N.-B. et n'est pas restreint à ceux ayant indiqué le N.-B. comme province d'imposition.

⁹ Cela comprend les diplômés ayant déclaré un revenu nul. Le revenu imposable comprend le revenu provenant d'un travail autonome et est, en moyenne, plus élevé que le revenu indiqué sur les feuillets T4, mais moins élevé que le revenu brut. Cette mesure du revenu total, comme défini par l'ARC, représente le « revenu imposable » et non le revenu brut. Le revenu d'emploi (T4E) exclut le revenu provenant d'un travail autonome. Voir le guide de l'utilisateur ici : <https://crdcn.org/fr/datasets/elmlp-education-and-labour-market-longitudinal-linkage-platform>.

L'analyse est fondée sur les diplômés qui ont rempli une déclaration de revenus (environ seulement de 5 à 10 % des diplômés ne remplissent pas de déclaration de revenus au cours d'une année donnée). Les diplômés du N.-B. sont déterminés par une variable définissant la diplomation à l'aide des dates de l'obtention du diplôme et du statut de programme terminé, ainsi que par une variable indiquant la province où le diplômé a fait ses études.

Le revenu est fondé sur le revenu imposable total du diplômé déclarant indiqué dans sa déclaration de revenus. Les nombres de déclarants généraux sont fondés sur le nombre de diplômés du N.-B. qui ont rempli une déclaration de revenus au cours de l'année d'imposition, selon la date de l'obtention de leur diplôme. Les nombres de déclarants provinciaux sont fondés sur les mêmes caractéristiques que dans le cas des nombres des déclarants généraux, sauf que la province d'imposition des diplômés est prise en compte. Les taux de rétention sont obtenus en divisant les nombres provinciaux par les nombres généraux.

Diplômés du Nouveau-Brunswick : nombres

La présente analyse est fondée sur une population d'environ 62 000 personnes qui ont obtenu un diplôme d'un établissement d'enseignement postsecondaire du N.-B. entre 2009 et 2016.¹⁰ L'échantillon intégral représente, au total, environ de 7 000 à 8 000 diplômés par année (tableau 3) – un nombre qui diminue au fil du temps. Parmi ces diplômés, environ 4 000 sont des femmes, environ 3 000 sont des diplômés du collégial et environ 7 000 sont des diplômés canadiens.¹¹

Les tendances à la baisse au fil du temps sont reflétées dans le nombre de diplômés canadiens et de diplômés du collégial. Le nombre croissant d'étudiants internationaux ne suffit pas pour compenser la baisse du nombre de diplômés canadiens. Le nombre de diplômés d'un programme d'études de premier cycle et d'un programme d'études de cycle supérieur est demeuré stable pendant la période à l'étude.

Parmi les diplômés d'un établissement d'enseignement postsecondaire du N.-B., de 70 à 80 % résidaient au N.-B. avant leur inscription (tableau 3). Parmi les diplômés qui ne résidaient pas au N.-B. avant leur admission, soit environ de 1 500 à 1 800 diplômés chaque année, un peu moins de la moitié viennent de la Nouvelle-Écosse ou de l'Ontario.

Seuls de 5 à 10 % de l'ensemble des diplômés du N.-B. ne remplissent pas de déclaration de revenus au cours d'une année donnée (tableaux 8 et 9). Environ de 4 à 8 % des diplômées du N.-B. ne remplissent pas de déclaration de revenus au cours d'une année donnée, comparativement à de 7 à 13 % des diplômés.¹² Cela concorde avec une étude de Robson et Schwartz (2020), qui révélait que les hommes étaient moins susceptibles que les femmes de remplir une déclaration de revenus.

Plus de 90 % des diplômés du collégial et des diplômés d'un programme d'études de premier cycle présentent une déclaration de revenus au cours d'une année donnée, comparativement à un peu plus de 80 % des étudiants d'un programme d'études de cycle supérieur.

Même si le pourcentage de déclarants canadiens est habituellement plus élevé que le pourcentage de déclarants internationaux, la différence entre les étudiants canadiens et les

¹⁰ Dans l'ensemble de données, les nombres de 2009 et de 2010 ne comprennent pas les diplômés du collégial.

¹¹ « Diplômés canadiens » s'entend des citoyens ou des résidents permanents du Canada.

¹² Cela comprend les diplômés internationaux qui ne se trouvent plus au Canada pour remplir une déclaration de revenus.

étudiants internationaux est plus prononcée deux ans après l'obtention du diplôme. Plus de 40 % des diplômés internationaux ayant obtenu un diplôme d'un établissement du N.-B. ne remplissent pas de déclaration de revenus deux ans après l'obtention de leur diplôme, comparativement à de 3 à 6 % des diplômés canadiens. Il convient de noter que l'une des raisons pour lesquelles les étudiants internationaux ne remplissent pas de déclaration de revenus, c'est qu'ils ne se trouvent plus au pays.

Les tableaux de 3 à 7 montrent le nombre de diplômés de 2009 à 2016, comme mesuré dans les données du SIEP. L'UNB produit le nombre le plus élevé de diplômés universitaires dans la province, tandis que l'Université Mount Allison (MTA) produit le nombre le moins élevé de diplômés universitaires. Plus de 30 % des diplômés universitaires de la province ont obtenu un diplôme de l'UNB, ce qui représente environ 2 300 étudiants chaque année. De 300 à 500 étudiants obtiennent un diplôme de la MTA chaque année, environ 1 000 étudiants obtiennent un diplôme de l'Université de Moncton (U de M) et environ de 400 à 600 étudiants obtiennent un diplôme de l'Université St. Thomas (STU).

Un peu plus de 3 000 étudiants obtiennent un diplôme des collèges du N.-B. chaque année. Si nous nous penchons uniquement sur les années pour lesquelles des données sur le niveau collégial peuvent être stratifiées par établissement (2015 et 2016), nous constatons que la majorité des diplômés de la province ont obtenu un diplôme du New Brunswick Community College¹³ (NBCC). Cet établissement produit près de 2 000 diplômés par cohorte. Suit de près le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB), qui produit un peu plus de 1 000 diplômés par cohorte. Si l'on combine les nombres, un peu moins de 200 étudiants obtiennent un diplôme du Collège d'artisanat et de design du Nouveau-Brunswick (CADNB) et du Maritime College of Forest Technology (MCFT)/Collège de technologie forestière des Maritimes (CTFM).

La majorité des sanctions d'études octroyées au N.-B. relèvent des domaines suivants :

- 1) commerce, gestion et administration publique;
- 2) architecture, génie et services connexes (tableau 5).

Plus de 1 500 étudiants obtiennent un diplôme d'un grade relevant de l'un de ces deux domaines au cours d'une année civile.

Suivent de près les domaines suivants :

- 1) sciences sociales et droit;
- 2) santé et domaines connexes.

Plus de 1 000 étudiants obtiennent un diplôme relevant de l'un de ces deux domaines au cours de chaque année civile. Le domaine Agriculture, ressources naturelles et conservation présente le nombre le plus faible de sanctions d'études octroyées; il compte environ 150 diplômés au cours d'une année civile. Le domaine Mathématiques, informatique et sciences de l'information est le domaine suivant en ce qui a trait au faible nombre de diplômés; il compte un peu plus de 200 diplômés au cours d'une année civile.

¹³ Le Collège d'artisanat et de design du Nouveau-Brunswick et le Maritime College of Forest Technology (MCFT)/Collège de technologie forestière des Maritimes sont combinés ici en raison de la petite taille de l'échantillon.

Rétention des diplômés au Nouveau-Brunswick

Les taux de rétention des diplômés au N.-B. sont demeurés stables au fil du temps. Près de 80 % des diplômés du N.-B. remplissent une déclaration de revenus au cours de l'année de l'obtention de leur diplôme ([tableau 8](#)). Ce taux chute à environ 70 % deux ans plus tard. En général, pour l'ensemble des catégories du présent rapport, les taux de rétention après deux ans sont plus faibles que les taux de rétention l'année de l'obtention du diplôme¹⁴.

À l'échelle provinciale, le nombre d'étudiants canadiens qui remplissent une déclaration de revenus est, chaque année, dix fois plus élevé que le nombre d'étudiants internationaux qui remplissent une déclaration de revenus ([tableau 13](#)), et ce, malgré une baisse du nombre d'étudiants canadiens et une hausse du nombre d'étudiants internationaux au cours de la période à l'étude. Sans surprise, les étudiants canadiens sont toujours beaucoup plus susceptibles de décider de rester au N.-B. que les étudiants internationaux.

La rétention au N.-B. est la plus élevée chez les étudiants qui résidaient au N.-B. avant leur admission, avec un taux de rétention de 92 % l'année de l'obtention de leur diplôme ([tableau 9](#)). Le taux chute à 84 % deux ans après l'obtention de leur diplôme.

Les étudiants qui résidaient en Nouvelle-Écosse avant leur admission présentent un taux moyen de rétention de 18 % ([tableau 10](#)), tandis que les Ontariens présentent un taux moyen de 10 % ([tableau 11](#)). Deux ans après l'obtention du diplôme, le taux de rétention pour la cohorte de la Nouvelle-Écosse demeure le même, tandis que celui de la cohorte de l'Ontario chute à 7 %. Cependant, il convient de noter que le taux de rétention, l'année de l'obtention du diplôme, chez les diplômés qui résident en Nouvelle-Écosse et en Ontario a augmenté de trois points de pourcentage (pp) depuis 2013. Des améliorations sont également constatées dans leurs taux de rétention deux ans plus tard, quoique seulement entre la cohorte de diplômés de 2013 et celle de 2014. À mesure que des données plus récentes seront disponibles, nous pourrions confirmer s'il s'agit là d'une tendance continue.

Les taux de rétention sont généralement demeurés stables au fil du temps pour les deux genres. La rétention, tant l'année de l'obtention du diplôme que deux ans plus tard, varie entre les hommes et les femmes ([tableau 12](#)). Certaines années, les hommes présentent un taux de rétention plus élevé, et d'autres, ce sont les femmes qui présentent un taux de rétention plus élevé. En moyenne, cependant, les hommes présentent un taux de rétention légèrement plus élevé l'année de l'obtention de leur diplôme, tandis que les femmes présentent un taux de rétention légèrement plus élevé deux ans après l'obtention de leur diplôme.

Par niveau d'études, les diplômés du collégial présentent les taux de rétention les plus élevés de la province tant l'année de l'obtention de leur diplôme que deux ans plus tard, soit en moyenne 92 % et 87 %, respectivement ([tableau 14](#)). En moyenne, les étudiants de premier cycle présentent les taux de rétention les plus faibles (69 % l'année de l'obtention de leur diplôme et 61 % deux ans plus tard). Bien que la rétention chez les diplômés du collégial et les diplômés d'un programme d'études de premier cycle soit demeurée stable pendant la période à l'étude, les taux de rétention des diplômés d'un programme d'études de cycle supérieur ont diminué. Cela va dans le même sens que les constatations du sondage de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM), qui révèlent des taux de rétention de 55 % à 60 % chez les étudiants universitaires, deux ans après l'obtention de leur diplôme.

Les collèges communautaires ont souvent une réputation locale, et ils attirent principalement les étudiants des communautés locales environnantes. Il s'agit probablement de la raison expliquant la similarité dans les taux de rétention chez les étudiants de niveau postsecondaire qui résidaient au N.-B. avant leur admission et les étudiants du collégial de la province (dans le cas des deux groupes, le taux de rétention s'élève à environ 90 % l'année de l'obtention du diplôme et à environ 85 % deux ans plus tard). Par conséquent, dans le cas des diplômés du collégial, il est probable que le taux de rétention ne soit pas vraiment lié à leur établissement postsecondaire, mais plutôt à leur province de résidence avant leur admission.

¹⁴ Les étudiants qui résidaient en Nouvelle-Écosse avant leur admission font exception; leurs taux de rétention l'année de l'obtention de leur diplôme et deux ans plus tard sont les mêmes.

Parmi les universités de la province, le taux de rétention est le plus élevé chez les diplômés de l'U de M (de 77 à 84 %) et le moins élevé chez les diplômés de la MTA (de 28 à 45 %), tant l'année de l'obtention de leur diplôme que deux ans plus tard ([tableau 15](#)).

Puisque l'U de M est un établissement francophone, ses diplômés sont des étudiants francophones, et les recherches antérieures sur la langue et la mobilité au N.-B. ont révélé des taux de rétention plus élevés parmi les diplômés francophones (Emery, et coll., 2019).

Les faibles taux de rétention parmi les diplômés de la MTA s'expliquent probablement par le pourcentage important d'étudiants en voie d'obtenir leur diplôme qui résidaient en Nouvelle-Écosse au moment de leur admission. Il est donc probable que certains de ces étudiants retournent tout simplement dans leur province de résidence permanente après l'obtention de leur diplôme. En ce qui concerne les nombres de déclarants provinciaux (c.-à-d. le nombre de diplômés dont le N.-B. est la province d'imposition), l'U de M et l'UNB présentent généralement les nombres les plus élevés, tant l'année de l'obtention du diplôme que deux ans plus tard. La MTA présente les nombres les moins élevés tant l'année de l'obtention du diplôme que deux ans plus tard.¹⁵

En ce qui concerne les années pour lesquelles des données à l'échelle de l'établissement ont pu être communiquées pour les diplômés du collégial (2015 et 2016), les diplômés du CCNB présentent les taux de rétention les plus élevés l'année de l'obtention de leur diplôme (entre 93 et 95 %). Les diplômés du NBCC suivent de près avec un taux de rétention de 93 % pour les années où des données sur la cohorte sont disponibles. Les diplômés du MCFT/CTFM et du CADNB présentent les taux de rétention les plus faibles au niveau collégial, avec des taux de rétention combinés de 76 % et de 70 %, respectivement, la première et la deuxième année suivant l'obtention du diplôme.

Les domaines Architecture, génie et services connexes et Commerce, gestion et administration publique présentent généralement le nombre le plus élevé de déclarants provinciaux l'année de l'obtention du diplôme et deux ans plus tard ([tableau 16](#)).

Les taux de rétention les plus élevés, tant l'année de l'obtention du diplôme que deux ans plus tard, varient entre les domaines Architecture, génie et services connexes, Commerce, gestion et administration publique, et Mathématiques, informatique et sciences de l'information. Ces taux s'élèvent de 78 à 87 % pour chaque cohorte de diplômés.

Les diplômés du domaine Sciences physiques et de la vie, et technologies présentent les taux de rétention les plus faibles, tant l'année de l'obtention du diplôme que deux ans plus tard. Ces diplômés présentent en moyenne un taux de rétention de 66 % l'année de l'obtention de leur diplôme et de 58 % deux ans plus tard.

Malgré le fait qu'il présente un taux de rétention plutôt élevé, le domaine Mathématiques, informatique et sciences de l'information présente le nombre le plus faible de déclarants provinciaux l'année de l'obtention du diplôme, ce qui indique un faible nombre d'inscriptions dans le domaine. Il en va de même deux ans après l'obtention du diplôme, sauf en 2014, où le domaine Sciences physiques et de la vie, et technologies présente le même nombre de déclarants provinciaux ([tableau 16](#)).

¹⁵ L'échantillon de diplômés dans le présent rapport comprend les étudiants dont le N.-B. est la province de résidence permanente et les étudiants dont le N.-B. n'est pas la province de résidence permanente. Les diplômés vivant déjà au N.-B. au moment de leur admission devraient présenter les taux de rétention les plus élevés étant donné leurs liens probables avec la province.

Attraction d'étudiants internationaux

Il vaut mieux utiliser le terme « attraction » plutôt que le terme « rétention » pour décrire les étudiants internationaux qui demeurent dans la province. Il est extrêmement pertinent pour les responsables des politiques de connaître les décisions relatives à la mobilité, après l'obtention du diplôme, de l'ensemble de la population des étudiants internationaux qui viennent au N.-B. pour étudier. Puisque les étudiants internationaux sont titulaires de sanctions d'études du Canada et qu'ils ont considérablement été exposés à l'anglais ou au français, ils sont considérés comme d'excellents candidats à la rétention dans la province où ils ont étudié. Plus particulièrement, certains demeureront au N.-B. pendant un certain nombre d'années après l'obtention de leur diplôme (numérateur/groupe d'intérêt), certains demeureront au Canada, mais quitteront la province (dénominateur), et certains quitteront carrément le Canada. Par conséquent, même si les étudiants internationaux sont compris dans le dénominateur des calculs du taux de rétention, le terme « attraction » convient mieux pour les étudiants internationaux, puisqu'ils sont attirés dans la province plutôt que retenus.

Le taux d'attraction des étudiants internationaux au N.-B. s'élève à 60 % l'année de l'obtention de leur diplôme et à 38 % deux ans plus tard – ces deux taux sont plus faibles que le taux de rétention des étudiants canadiens correspondant, et ce, malgré des augmentations dans la rétention des diplômés internationaux au cours des dernières années.

Revenu des diplômés au Nouveau-Brunswick

Dans l'ensemble, les diplômés du N.-B. touchent un revenu imposable d'environ 36 000 \$¹⁶ pendant la première année complète suivant l'obtention de leur diplôme. Pendant la deuxième année complète, ce nombre augmente à 40 000 \$¹⁷ ([tableau 17](#)).

En dollars constants de 2016, ce revenu imposable varie de 36 000 \$ à 41 000 \$ pendant la première année complète, et de 40 000 \$ à 43 000 \$ pendant la deuxième année complète. Ce revenu pendant la deuxième année est comparable au revenu médian des diplômés de 2012 du N.-B. signalé par la CESPM, qui varie également de 40 000 \$ à 43 000 \$¹⁸ deux ans après l'obtention du diplôme (CESPM, 2016).¹⁹

Les résultats de notre rapport révèlent des différences dans les niveaux de revenu dans de nombreuses catégories de diplômés (p. ex. statut d'immigration, établissement fréquenté, genre, etc.). Ces différences s'expliquent probablement en majeure partie par les différences dans le niveau et le champ d'études; puisque ces caractéristiques ne font pas l'objet d'un contrôle dans le cadre du présent rapport, il faudrait éviter de faire des inférences de causalité.

Les étudiants qui résidaient au N.-B. avant leur admission touchent un revenu imposable légèrement moins élevé que la moyenne globale, et ce, pour les deux périodes suivant l'obtention du diplôme. Pendant la première année complète suivant l'obtention de leur diplôme, ils ont un revenu imposable d'environ 35 000 \$ et, pendant la deuxième année, ils ont un revenu d'environ 39 000 \$ ([tableau 18](#), dollars historiques). Les étudiants qui résidaient en Nouvelle-Écosse avant leur admission touchent un revenu légèrement moins élevé, c'est-à-dire environ 33 000 \$ pendant la première année complète suivant l'obtention de leur diplôme et

¹⁶ Dollars historiques

¹⁷ Dollars historiques

¹⁸ Dollars constants de 2016

¹⁹ Les estimations de revenu de la CESPM sont fondées sur une comparaison des données déclarées par les répondants ayant rempli des sondages sur les résultats des diplômés et des données administratives sur le revenu tirées des dossiers d'impôt. Son analyse est limitée aux diplômés d'un programme de baccalauréat des Maritimes uniquement.

37 000 \$ pendant la deuxième année ([tableau 18](#), dollars historiques). Les étudiants de l'Ontario ont le revenu imposable moyen le plus élevé, soit environ 45 000 \$ pendant la première année suivant l'obtention de leur diplôme et 51 000 \$ l'année suivante ([tableau 18](#), dollars historiques).

Les résultats susmentionnés concernant les diplômés qui résidaient en Ontario avant leur admission indiquent que ceux qui retournent en Ontario gagnent davantage que leurs homologues qui demeurent au N.-B.

Les différences dans le revenu pourraient refléter les différences dans les occasions d'emploi dans les diverses provinces, mais pourraient également s'expliquer par les différences dans le coût de la vie (en particulier les coûts de logement), ainsi que par les différences dans les caractéristiques (domaine, degré de qualification, caractéristiques personnelles) des personnes qui demeurent dans la région et des personnes qui la quittent.

Les diplômés du N.-B. touchent un revenu imposable qui varie de 35 000 \$ à 46 000 \$ pendant la première année complète suivant l'obtention de leur diplôme ([tableau 19](#), dollars historiques). Deux années complètes plus tard, leur revenu varie de 41 000 \$ à 47 000 \$. Le revenu des diplômées est moins élevé; il varie de 33 000 \$ à 35 000 \$ pendant la première année complète suivant l'obtention de leur diplôme et de 36 000 \$ à 38 000 \$ pendant la deuxième année complète ([tableau 19](#), dollars historiques).

De plus, l'écart entre le revenu imposable des hommes et celui des femmes augmente deux ans après l'obtention de leur diplôme dans le cas des diplômés du N.-B. Les diplômés du N.-B. connaissent, en moyenne, une croissance du revenu imposable de 8 % entre le revenu gagné pendant la première année complète suivant l'obtention de leur diplôme et le revenu gagné pendant la deuxième année complète. Les diplômées du N.-B., quant à elles, connaissent une croissance moyenne du revenu imposable de 10 % au cours de la même période. Il y a une relation presque neutre entre les revenus imposables et les taux de rétention par genre.

Les diplômés canadiens ont un revenu imposable d'environ 36 000 \$ pendant la première année complète suivant l'obtention de leur diplôme et d'environ 41 000 \$ pendant la deuxième année complète ([tableau 20](#), dollars historiques). Les diplômés internationaux ont un revenu légèrement moins élevé, c'est-à-dire d'environ 30 000 \$ pendant la première année complète suivant l'obtention de leur diplôme et d'environ 34 000 \$ pendant la deuxième année complète ([tableau 20](#), dollars historiques). La croissance moyenne du revenu imposable est plus élevée chez les étudiants internationaux; cependant, les étudiants canadiens connaissent, en moyenne, une croissance du revenu de l'ordre de 8 %, tandis que les étudiants internationaux connaissent une croissance moyenne du revenu de 10 %.

Cet écart entre le revenu des diplômés canadiens et celui des diplômés internationaux n'est pas propre au N.-B. Une étude menée en 2020 par le Conseil de l'information sur le marché du travail (CIMT) révèle que les diplômés internationaux au Canada gagnent moins que leurs homologues canadiens et que, même si les différences de revenu diminuent, ils ne rattrapent pas nécessairement les Canadiens au fil du temps (CIMT, 2020).

Les étudiants titulaires d'un grade supérieur d'un établissement du N.-B. touchent un revenu imposable plus élevé que leurs homologues de premier cycle et du collégial ([tableau 1](#), dollars historiques), tandis que les étudiants du collégial ont le revenu le plus faible. Même si les revenus imposables moyens en dollars constants sont généralement demeurés stables au fil du temps pour les étudiants du collégial et de premier cycle, le revenu des étudiants d'un programme d'études de cycle supérieur pendant la deuxième année suivant l'obtention de leur diplôme a connu une croissance soutenue d'une cohorte à l'autre.

Les faibles revenus imposables, mais les taux de rétention élevés parmi les étudiants du collégial indiquent soit un marché du travail qui favorise les sanctions d'études de premier cycle et de cycle supérieur, soit un revenu imposable potentiel plus élevé pour les étudiants de premier cycle et de cycle supérieur qui quittent, ou les deux.

Tableau 1 : Revenu pendant la première année et la deuxième année complètes suivant l'obtention du diplôme, par niveau d'études

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Collégial								
Première année	30 200 \$	-	30 300 \$	30 200 \$	30 600 \$	30 600 \$	30 500 \$	-
Deuxième année	35 400 \$	-	33 900 \$	34 400 \$	33 700 \$	33 500 \$	-	-
Premier cycle								
Première année	34 800 \$	-	44 200 \$	37 000 \$	37 100 \$	36 200 \$	35 700 \$	-
Deuxième année	39 500 \$	-	40 100 \$	41 800 \$	41 700 \$	39 800 \$	-	-
Cycle supérieur								
Première année	50 900 \$	-	55 500 \$	61 200 \$	62 500 \$	61 000 \$	58 900 \$	-
Deuxième année	56 400 \$	-	61 200 \$	66 000 \$	67 500 \$	68 600 \$	-	-
Autre								
Première année	32 700 \$	-	45 200 \$	43 000 \$	39 100 \$	42 400 \$	43 100 \$	-
Deuxième année	40 200 \$	-	59 700 \$	53 900 \$	47 400 \$	48 900 \$	-	-

Remarque : Le revenu n'est pas ajusté en fonction de l'inflation. En raison de préoccupations relatives à l'estimation de données confidentielles à partir des résultats, les taux de rétention et le revenu par niveau d'études sont omis pour la cohorte de 2010. « Autre » s'entend des diplômés d'un programme préparatoire au premier cycle, d'un programme postérieur au baccalauréat, excluant les études supérieures, et de cours hors programme (c.-à-d. étudiants non inscrits à un programme). Les nombres de 2009 ne comprennent pas la cohorte de diplômés du collégial. Conformément aux exigences en matière de divulgation de Statistique Canada, les chiffres sont arrondis à la centaine près.

En général, les diplômés de l'UNB ont le revenu imposable le plus élevé (tableau 2, dollars historiques). Les diplômés de l'U de M gagnent un peu moins, tandis que les diplômés de la STU et de la MTA gagnent encore moins que ceux de l'UNB et de l'U de M. Les diplômés de la MTA touchent le revenu imposable le plus faible (de 19 000 \$ à 22 000 \$ pendant la première année complète et de 24 000 \$ à 27 000 \$ pendant la deuxième année complète) (tableau 32, dollars historiques).

Cela reflète probablement les différences dans la composition des diplômés d'une université à l'autre, tant en termes de domaine d'études (abordé ci-dessous) que de niveau d'études. Par exemple, la MTA et la STU sont toutes deux principalement des universités d'enseignement de premier cycle en arts libéraux. Puisque les données des collèges à l'échelle de l'établissement ont seulement pu être communiquées pour les cohortes de diplômés de 2015 et de 2016, le revenu imposable est seulement disponible pour la cohorte de 2015, un an après l'obtention du diplôme.

En plus de présenter l'un des taux de rétention les plus élevés, les diplômés du NBCC ont eu le revenu imposable le plus élevé parmi les collèges en 2015, pendant la première année complète suivant l'obtention de leur diplôme. Les diplômés du CCNB et du MCFT/CTFM ont gagné en moyenne légèrement moins pendant leur première année complète (tableau 2, dollars historiques). En 2015, les diplômés du CADNB ont touché, en moyenne, le revenu

imposable le plus faible de tous les diplômés (universitaires et du collégial) (tableau 2, dollars historiques).

Tableau 2 : Revenu pendant la première année et la deuxième année complètes suivant l'obtention du diplôme, par établissement

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Université du Nouveau-Brunswick								
Première année	39 900 \$	42 300 \$	42 700 \$	45 500 \$	47 300 \$	46 900 \$	43 100 \$	-
Deuxième année	44 900 \$	47 500 \$	47 900 \$	51 200 \$	52 400 \$	50 900 \$	-	-
Université Mount Allison								
Première année	19 500 \$	20 500 \$	20 100 \$	22 500 \$	21 500 \$	22 400 \$	26 000 \$	-
Deuxième année	25 000 \$	25 000 \$	24 500 \$	27 200 \$	26 300 \$	26 400 \$	-	-
Université de Moncton								
Première année	40 300 \$	41 770 \$	71 000 \$	44 000 \$	42 200 \$	38 400 \$	39 800 \$	-
Deuxième année	44 700 \$	44 500 \$	45 500 \$	47 600 \$	46 500 \$	43 400 \$	-	-
Université St. Thomas								
Première année	25 000 \$	30 100 \$	27 900 \$	30 300 \$	26 600 \$	29 500 \$	30 900 \$	-
Deuxième année	29 800 \$	34 100 \$	33 000 \$	34 200 \$	31 200 \$	33 600 \$	-	-
New Brunswick Community College								
Première année	-	-	-	-	-	-	31 200 \$	-
Deuxième année	-	-	-	-	-	-	-	-
Collège communautaire du Nouveau-Brunswick								
Première année	-	-	-	-	-	-	30 300 \$	-
Deuxième année	-	-	-	-	-	-	-	-
Maritime College of Forestry and Technology/Collège de technologie forestière des Maritimes								
Première année	-	-	-	-	-	-	30 900 \$	-
Deuxième année	-	-	-	-	-	-	-	-
Collège d'artisanat et de design du Nouveau-Brunswick								
Première année	-	-	-	-	-	-	13 600 \$	-
Deuxième année	-	-	-	-	-	-	-	-

Remarque : Le revenu n'est pas ajusté en fonction de l'inflation. Les nombres de 2009 et de 2010 ne comprennent pas la cohorte de diplômés du collégial. Conformément aux exigences en matière de divulgation de Statistique Canada, les chiffres sont arrondis au millième près.

Dans l'ensemble, les revenus imposables sont demeurés plutôt stables pour les diplômés du N.-B. Il convient de répéter que ces différences de revenu découlent principalement des différences dans les programmes et les domaines d'études d'une université à l'autre et qu'elles ne devraient pas être employées pour conclure au rendement supérieur d'un établissement par rapport à un autre.

Les diplômés du domaine Éducation ont le revenu imposable moyen le plus élevé de tous les domaines d'études, pour un total allant jusqu'à 53 200 \$ pendant la première année complète et jusqu'à 56 400 \$ pendant la deuxième année complète (tableau 34, dollars historiques). Les diplômés du domaine Arts, sciences humaines et communications, quant à eux, touchent les revenus imposables les plus faibles, soit d'environ 21 000 \$ pendant la première année complète et d'environ 25 000 \$ pendant la deuxième année complète (tableau 34, dollars historiques).²⁰

Les niveaux de revenu plutôt élevés des diplômés du domaine Éducation pourraient refléter la force des syndicats et l'existence de conventions collectives pour les enseignants du système d'éducation publique. Il convient également de noter qu'un diplôme en éducation est un diplôme d'études supérieures et qu'il faut être titulaire d'un diplôme de premier cycle pour pouvoir entrer dans le programme.

Les taux de rétention des domaines dont le revenu imposable est le plus élevé et de ceux dont le revenu imposable est le moins élevé sont sensiblement les mêmes, les diplômés du domaine Arts, sciences humaines et communications présentant un taux de rétention légèrement moins élevé deux ans après l'obtention de leur diplôme.

Les revenus imposables sont demeurés stables dans la plupart des domaines au fil du temps. Même si les revenus imposables sont les plus élevés parmi les diplômés du domaine Éducation tout au long de la période à l'étude, ces diplômés connaissent la croissance du revenu imposable la plus faible (en moyenne 7 %) entre la première année complète et la deuxième année complète. Les diplômés du domaine Arts, sciences humaines et communications, quant à eux, connaissent la croissance moyenne du revenu imposable la plus élevée, soit de 18 %, entre la première année complète suivant l'obtention du diplôme et la deuxième année complète. Des taux différentiels de chômage propres au domaine et des périodes d'attente avant de passer à un emploi « de carrière » sont deux explications possibles de cette tendance.

Conclusion

Dans l'ensemble, environ de 7 000 à 8 000 personnes obtiennent un diplôme d'un établissement d'enseignement postsecondaire public du N.-B. chaque année, mais ce nombre diminue lentement au fil du temps. Parmi ces diplômés, la majorité sont des femmes plutôt que des hommes, des étudiants canadiens plutôt qu'internationaux, et des étudiants de premier cycle plutôt que de cycle supérieur ou du collégial²¹, et la plupart résidaient au N.-B. avant leur admission.

La majorité des diplômés universitaires de la province obtiennent un diplôme de l'UNB. Dans le cas des années où des données à l'échelle de l'établissement ont pu être communiquées pour les collèges, la majorité des diplômés du collégial ont obtenu leur diplôme du NBCC. La plupart des diplômés sont également titulaires de grades dans les domaines Architecture, génie et services connexes ou Commerce, gestion et administration publique.

²⁰ Les revenus indiqués ici sont près des moyennes canadiennes signalées dans le rapport de Statistique Canada qui utilise les résultats de l'Enquête de 2016 sur les traitements des enseignants et du temps de travail (<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/81-604-x/2017001/t/tbld2.1-fra.htm>).

²¹ Cela renvoie au nombre global pour chaque cohorte par niveau d'études, indépendamment de l'établissement fréquenté.

Rétention des diplômés

Bien que la rétention globale dans la province varie de 70 à 80 % l'année de l'obtention du diplôme et deux ans plus tard, il y a une variation considérable d'une catégorie à l'autre.

- Même si les diplômés internationaux sont généralement moins susceptibles de demeurer dans la province après l'obtention de leur diplôme, les différences dans les taux d'attraction et de rétention entre les étudiants canadiens et les étudiants internationaux sont beaucoup plus prononcées deux ans après l'obtention du diplôme, et vont parfois jusqu'à 40 pp.²²
- Les diplômés du collégial présentent les taux de rétention les plus élevés de la province tant l'année de l'obtention de leur diplôme que deux ans plus tard, soit en moyenne 92 % et 87 %, respectivement (tableau 14). Les taux de rétention des étudiants de cycle supérieur sont moins élevés, c'est-à-dire de 70 % et de 64 % la première année et la deuxième année suivant l'obtention du diplôme, respectivement, tandis que les taux de rétention des étudiants de premier cycle sont les plus faibles, c'est-à-dire de 69 % et de 61 %, respectivement.
- Les collèges communautaires ont souvent une réputation locale, et ils attirent principalement les étudiants des communautés locales environnantes. Il s'agit probablement de la raison expliquant la similarité dans les taux de rétention chez les étudiants qui résidaient au N.-B. avant leur admission et les étudiants du collégial de la province. Par conséquent, dans le cas des diplômés du collégial, il est probable que le taux de rétention ne soit pas vraiment lié à leur établissement postsecondaire, mais plutôt à leur province de résidence avant leur admission.
- La rétention est la plus faible chez les diplômés de la MTA l'année de l'obtention de leur diplôme et deux ans plus tard (taux moyens de 40 % et de 31 %, respectivement) et la plus élevée chez les diplômés de l'U de M (moyenne de 84 % et de 79 %).
- L'année de l'obtention du diplôme, la rétention est généralement la plus élevée chez les diplômés de l'un des trois domaines suivants :
 - architecture, génie et services connexes (moyenne de 84 %);
 - commerce, gestion et administration publique (moyenne de 83 %);
 - mathématiques, informatique et sciences de l'information (moyenne de 81 %).

C'est également le cas deux ans plus tard.

Revenu des diplômés

Dans le cas des diplômés du N.-B., le revenu imposable moyen après l'obtention du diplôme varie de 35 000 \$ à 41 000 \$, selon le temps écoulé depuis l'obtention du diplôme. Comme susmentionné, le revenu imposable après deux ans déclaré pour l'ensemble des diplômés se situe dans la fourchette des revenus médians signalés par la CESPМ à la même période (c.-à-d. deux ans après l'obtention du diplôme), ce qui laisse croire que nos résultats sont solides. Il y a une certaine variation entre les catégories :

- Les hommes touchent généralement un revenu imposable plus élevé que les femmes pendant la première année complète et la deuxième année suivant l'obtention de leur diplôme. Les femmes, cependant, connaissent une croissance moyenne du revenu imposable plus élevée que les hommes, soit 10 % par rapport à 8 % pour les hommes.

²² Voir les taux de rétention deux ans après l'obtention du diplôme de la cohorte de 2012 des diplômés d'un grade terminal au tableau 13.

- Les différences dans le revenu imposable entre les étudiants canadiens et les étudiants internationaux augmentent deux ans après l'obtention du diplôme pour certaines cohortes, les étudiants canadiens touchant un revenu imposable encore plus élevé que leurs homologues internationaux. La croissance moyenne du revenu imposable plus élevée chez les étudiants internationaux – si elle se poursuit – pourrait, au bout du compte, combler l'écart dans le revenu entre les étudiants canadiens et les étudiants internationaux.
- Les revenus imposables varient par niveau d'études, les étudiants d'un programme d'étude de cycle supérieur touchant en moyenne un revenu plus élevé que les étudiants de premier cycle et les étudiants du collégial.
- En moyenne, les diplômés de l'UNB touchent le revenu imposable le plus élevé, suivis de près par les diplômés de l'U de M. Les diplômés de la MTA touchent le revenu le plus faible, tant l'année complète suivant l'obtention de leur diplôme que deux ans plus tard.
- Les diplômés du domaine Éducation ont le revenu imposable le plus élevé de tous les domaines d'études, pour un total allant jusqu'à 52 100 \$ pendant la première année complète et jusqu'à 56 400 \$ pendant la deuxième année complète suivant l'obtention de leur diplôme. Les diplômés du domaine Arts, sciences humaines et communications, quant à eux, ont les revenus imposables les plus faibles, soit d'environ 21 000 \$ pendant la première année complète et d'environ 26 000 \$ pendant la deuxième année complète.
- En général, les revenus imposables augmentent entre la première et la deuxième année complète suivant l'obtention du diplôme dans toutes les catégories. Les différences dans le revenu imposable s'expliquent principalement par le niveau et le champ d'études, qui ne font pas l'objet d'un contrôle dans le présent rapport. Nous faisons rapport sur les différences brutes et il ne faut pas établir d'inférence causale à partir de nos résultats. Les prochains travaux devraient comprendre une analyse de régression contrôlant les différences sur le plan démographique et contextuel entre les diplômés du N.-B.

Prochains travaux de recherche et incidences politiques

Les prochaines études devraient comprendre une analyse de régression, puisqu'elle nous aiderait à comprendre en quoi les caractéristiques des étudiants ont une incidence sur la probabilité qu'ils restent dans la province ou la quittent. Une analyse de régression portant sur les caractéristiques démographiques et contextuelles pourrait tenir compte des facteurs de confusion et indiquer le rôle de chaque facteur sur les décisions relatives à la mobilité.

De même, une analyse de régression sur les niveaux de revenu et les trajectoires permettrait de mieux comprendre l'incidence du statut d'immigration, du domaine d'études, du lieu où les études ont été effectuées, du niveau d'études et d'autres facteurs sur les écarts de revenu soulignés dans le présent rapport. De façon plus générale, si on disposait de données sur une plus longue période suivant l'obtention du diplôme, on pourrait réaliser une analyse longitudinale plus complète des trajectoires de revenu des diplômés à long terme.

L'un des résultats les plus notables présenté dans le rapport est la différence dans les nombres et les taux de rétention entre les étudiants canadiens (du N.-B. et d'autres provinces) et les étudiants internationaux. Le N.-B. est en mesure d'attirer un pourcentage notable d'étudiants internationaux dans ses établissements postsecondaires, mais beaucoup moins de ces étudiants restent au N.-B. dans les deux ans suivant l'obtention de leur diplôme. Les nombres de diplômés internationaux qui remplissent une déclaration de revenus dans la province ont augmenté, mais pas assez pour compenser la diminution du nombre de diplômés canadiens qui remplissent une déclaration dans la province (tableau 20).

Les programmes incitatifs devraient viser à convaincre ces étudiants de rester au Canada et de choisir le N.-B. comme province de résidence. Les facteurs suivants pourraient contribuer à l'attraction et à l'éventuelle rétention des étudiants internationaux :

- Conserver des droits de scolarité relativement faibles pour que les établissements du N.-B. attirent des étudiants dans la province.
- Offrir davantage d'occasions d'emploi diversifiées et faciliter le processus d'immigration pour les étudiants qui obtiennent un diplôme dans la province.

Les prochains travaux de recherche devraient comparer les taux de rétention aux mesures de la demande en main-d'œuvre par secteur. On pourrait ainsi savoir si le faible taux de rétention des diplômés est attribuable à un problème de demande.

Bibliographie

- BHUIYAN, E.M., Bethany DAIGLE, Ted MCDONALD et Pablo MIAH. *Rétention des diplômés collégiaux et universitaires au Nouveau-Brunswick : 2010-2018*, Fredericton (N.-B.), Institut de la recherche, des données et de la formation du Nouveau-Brunswick, 2020.
- EMERY, J. C. Herbert, Li WANG et Bethany Daigle. *The impact of official bilingualism on the geographic mobility of New Brunswickers: Evidence from 2001 to 2016*, Fredericton (N.-B.), Institut de la recherche, des données et de la formation du Nouveau-Brunswick, 2019.
- GALARNEAU, Diane, Christine HINCHLEY et Aimé NTWARI. *Résultats sur le marché du travail des diplômés des universités des Provinces maritimes*, Statistique Canada, catalogue n° 75-006-X, avril 2017.
- Conseil de l'information sur le marché du travail. *Revenus des diplômés postsecondaires*. Consulté en ligne le 30 septembre 2020 : <https://lmic-cimt.ca/fr/projets/resultatsdesetudiants/>
- Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes. *Profil d'emploi des diplômés universitaires des Maritimes, promotion de 2012*, Fredericton (N.-B.), juin 2019. Consulté en ligne le 4 novembre 2020 : http://www.cespm.ca/media/181590/Promotion-de-2012-en-2018_Profil-d%E2%80%99emploi_Rapport.pdf
- Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes. *La tendance sur 15 ans montre un taux de rétention stable parmi les diplômés universitaires des Maritimes*, Fredericton (N.-B.), 31 janvier 2018. Consulté en ligne le 22 septembre 2020 : http://www.cespm.ca/media/163347/Tendance-Migration_Communique%c3%a9-condens%c3%a9.pdf
- ROBSON, Jennifer, et Saul SCHWARTZ. « Who Doesn't File a Tax Return? A Portrait of Non-Filers », *Canadian Public Policy*, vol. 46, n° 3 (2020). Consulté en ligne le 23 septembre 2020 : <https://www.utpjournals.press/doi/full/10.3138/cpp.2019-063>

Annexe A : Tableaux – Nombres de diplômés au N.-B.

Tableau 3 : Diplômés du N.-B. par caractéristique démographique

Année d'obtention du diplôme		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Tous les diplômés		7 260	6 710	8 070	8 050	8 420	8 110	7 940	7 860
Diplômés qui résidaient au N.-B. avant leur admission		3 420	3 390	6 480	6 410	6 610	6 280	6 090	5 950
Diplômés qui résidaient en N.-É. avant leur admission		410	360	350	430	430	430	360	400
Diplômés qui résidaient en Ont. avant leur admission		340	310	350	330	390	400	430	380
Genre	Diplômés (hommes*)	3 040	2 820	3 500	3 540	3 670	3 630	3 620	3 620
	Diplômées (femmes)	4 220	3 880	4 570	4 510	4 740	4 480	4 320	4 240
Statut d'immigration	Diplômés canadiens*	6 790	6 290	7 680	7 600	7 880	7 440	7 240	7 080
	Diplômés internationaux	470	420	400	450	540	670	700	780
Niveau d'études	Premier cycle	4 130	4 030	3 930	3 760	3 950	3 680	3 780	3 720
	Cycle supérieur	630	600	600	760	720	760	700	650
	Collégial	2 320	2 060	3 450	3 430	3 550	3 450	3 240	3 260
	Autre/sans objet	200	20	90	100	200	220	210	230

*Contient des diplômés des catégories « Non indiqué » ou « Autre ».

Remarques : Sous « Niveau d'études », « Autre » s'entend des diplômés d'un programme préparatoire au premier cycle, d'un programme postérieur au baccalauréat, excluant les études supérieures, et de cours hors programme (c.-à-d. étudiants non inscrits à un programme). Veuillez prendre note que le rapport comprend les diplômés de campus du N.-B. situés à l'extérieur de la province, par exemple les étudiants du programme de sciences infirmières de l'UNB au Collège Humber. La Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM) exclut ces étudiants. Il convient également de noter que certains collèges n'ont pas diffusé de données sur les diplômés pour 2009 et 2010, ce qui cause de grands écart entre ces années et les années suivantes. Conformément aux exigences en matière de divulgation de Statistique Canada, les chiffres sont arrondis à la dizaine près.

Tableau 4 : Diplômés du N.-B. par établissement

Établissement	2009	2011	2010	2012	2013	2014	2015	2016
Université du Nouveau-Brunswick	2 840	2 600	2 510	2 470	2 580	2 600	2 580	2 540
Université Mount Allison	370	390	450	440	540	530	460	490
Université de Moncton	1 100	1 090	1 090	1 130	1 150	1 010	1 080	1 050
Université St. Thomas	630	560	570	570	590	520	570	510
New Brunswick Community College							1 960	1 920
Collège communautaire du Nouveau-Brunswick							1 110	1 180
Maritime College of Forestry and Technology/Collège de technologie forestière des Maritimes et Collège d'artisanat et de design du Nouveau-Brunswick							180	180

Veillez prendre note que le rapport comprend les diplômés de campus du N.-B. situés à l'extérieur de la province, par exemple les étudiants du programme de sciences infirmières de l'UNB au Collège Humber. La Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM) exclut ces étudiants. De plus, les règlements sur la diffusion des données des collèges du N.-B. par établissement interdisent la publication des renseignements sur les diplômés datant d'avant 2015. Conformément aux exigences en matière de divulgation de Statistique Canada, les chiffres sont arrondis à la dizaine près.

Tableau 5 : Diplômés du N.-B. par domaine d'études

Domaine d'études	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Éducation	870	780	770	620	610	570	560	570
Arts, sciences humaines et communications	790	590	640	780	750	640	620	600
Sciences sociales et droit	1 020	970	1 060	1 020	1 160	1 030	1 140	1 120
Commerce, gestion et administration publique	1 490	1 270	1 530	1 600	1 580	1 660	1 560	1 610
Sciences physiques et de la vie, et technologies	300	300	290	310	340	330	330	330
Mathématiques, informatique et sciences de l'information	180	170	220	220	260	250	240	270
Architecture, génie et services connexes	1 120	1 090	1 550	1 490	1 600	1 650	1 610	1 590
Agriculture, ressources naturelles et conservation, et autres*	170	160	160	150	190	180	140	160
Santé et domaines connexes.	1 200	1 230	1 480	1 480	1 620	1 500	1 440	1 320
Autre	120	140	380	380	310	310	300	300

Remarques : *Contient des diplômés des catégories « Non indiqué » ou « Autre ». « Autre » comprend les programmes préparatoires aux études en technologie/arts industriels et les études multidisciplinaires/interdisciplinaires. Il convient également de noter que certains collèges n'ont pas diffusé de données sur les diplômés pour 2009 et 2010, ce qui cause de grands écart entre ces années et les années suivantes. Conformément aux exigences en matière de divulgation de Statistique Canada, les chiffres sont arrondis à la dizaine près.

Tableau 6 : Pourcentage de diplômés qui ont rempli une déclaration de revenus en décembre de l'année de l'obtention de leur diplôme

Année d'obtention du diplôme		2009*	2010*	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Tous les diplômés		63 %	67 %	95 %	94 %	94 %	93 %	93 %	90 %
Diplômés qui résidaient au N.-B. avant leur admission		96 %	97 %	97 %	96 %	96 %	97 %	96 %	95 %
Diplômés qui résidaient en N.-É. avant leur admission		98 %	94 %	94 %	95 %	95 %	93 %	97 %	98 %
Diplômés qui résidaient en Ont. avant leur admission		91 %	90 %	91 %	94 %	97 %	95 %	95 %	63 %
Genre	Diplômés (hommes*)	58 %	58 %	74 %	75 %	75 %	79 %	80 %	58 %
	Diplômées (femmes)	69 %	73 %	96 %	96 %	95 %	94 %	95 %	69 %
Statut d'immigration	Diplômés canadiens*	64 %	68 %	97 %	96 %	96 %	97 %	97 %	94 %
	Diplômés internationaux	47 %	48 %	45 %	44 %	41 %	43 %	40 %	47 %
Niveau d'études	Premier cycle	92 %	-	94 %	94 %	93 %	92 %	92 %	87 %
	Cycle supérieur	86 %	-	90 %	87 %	86 %	82 %	89 %	83 %
	Collégial	-	-	97 %	95 %	96 %	96 %	96 %	94 %
	Autre	90 %	-	100 %	90 %	95 %	95 %	95 %	96 %

Remarques : *Contient des diplômés des catégories « Non indiqué » ou « Autre ». Il convient également de noter que certains collèges n'ont pas diffusé de données sur les diplômés pour 2009 et 2010, ce qui cause de grands écart entre ces années et les années suivantes. Sous « Niveau d'études », « Autre » s'entend des diplômés d'un programme préparatoire au premier cycle, d'un programme postérieur au baccalauréat, excluant les études supérieures, et de cours hors programme (c.-à-d. étudiants non inscrits à un programme). En raison de préoccupations relatives à l'estimation de données confidentielles à partir des résultats, les taux de rétention et le revenu par niveau d'études sont omis pour la cohorte de 2010.

Tableau 7 : Pourcentage de diplômés qui ont rempli une déclaration de revenus deux ans après l'obtention de leur diplôme

Année d'obtention du diplôme		2009	2010	2011	2012	2013	2014
Tous les diplômés		63 %	67 %	93 %	93 %	91 %	90 %
Diplômés qui résidaient au N.-B. avant leur admission		95 %	96 %	95 %	95 %	95 %	95 %
Diplômés qui résidaient en N.-É. avant leur admission		95 %	97 %	91 %	93 %	93 %	93 %
Diplômés qui résidaient en Ont. avant leur admission		91 %	94 %	91 %	94 %	95 %	93 %
Genre	Diplômés (hommes*)	55 %	58 %	91 %	90 %	89 %	87 %
	Diplômées (femmes)	68 %	73 %	95 %	95 %	93 %	92 %
Statut d'immigration	Diplômés canadiens*	63 %	68 %	95 %	95 %	95 %	95 %
	Diplômés internationaux	49 %	48 %	43 %	47 %	59 %	66 %
Niveau d'études	Premier cycle	91 %	-	92 %	93 %	91 %	89 %
	Cycle supérieur	86 %	-	88 %	83 %	81 %	72 %
	Collégial	-	-	95 %	95 %	94 %	94 %
	Autre	90 %	-	89 %	90 %	90 %	91 %

Remarques : *Contient des diplômés des catégories « Non indiqué » ou « Autre ». Il convient également de noter que certains collèges n'ont pas diffusé de données sur les diplômés pour 2009 et 2010, ce qui cause de grands écarts entre ces années et les années suivantes. Sous « Niveau d'études », « Autre » s'entend des diplômés d'un programme préparatoire au premier cycle, d'un programme postérieur au baccalauréat, excluant les études supérieures, et de cours hors programme (c.-à-d. étudiants non inscrits à un programme). En raison de préoccupations relatives à l'estimation de données confidentielles à partir des résultats, les taux de rétention et le revenu par niveau d'études sont omis pour la cohorte de 2010.

Annexe B : Tableaux – Taux de rétention des diplômés du N.-B.

Tableau 8 : Taux de rétention, tous les diplômés

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de déclarants	4 590	4 510	7 640	7 550	7 890	7 560	7 410	7 050
Déclaration de revenus remplie au N.-B.	3 140	3 210	6 150	5 890	6 040	5 820	5 780	5 620
Taux de rétention l'année de l'obtention du diplôme	68,14 %	71,18 %	80,50 %	78,01 %	76,55 %	76,98 %	78,00 %	79,92 %
Nombre de déclarants deux ans après l'obtention du diplôme	4 540	4 470	7 520	7 460	7 700	7 300		
Déclaration de revenus remplie au N.-B. deux ans après l'obtention du diplôme	2 840	2 840	5 530	5 350	5 430	5 250		
Taux de rétention après deux ans	62,56 %	63,53 %	73,54 %	71,72 %	70,52 %	71,92 %		

Remarque : Les nombres de 2009 et de 2010 ne comprennent pas la cohorte de diplômés du collégial. Conformément aux exigences en matière de divulgation de Statistique Canada, les chiffres sont arrondis à la dizaine près.

Tableau 9 : Taux de rétention, diplômés qui résidaient au N.-B. avant leur admission

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de déclarants	3 270	3 290	6 290	6 150	6 360	6 070	5 870	5 670
Déclaration de revenus remplie au N.-B.	2 870	2 930	5 820	5 570	5 720	5 520	5 410	5 270
Taux de rétention l'année de l'obtention du diplôme	87,77 %	89,06 %	92,53 %	90,57 %	89,94 %	90,94 %	92,16 %	92,95 %
Nombre de déclarants deux ans après l'obtention du diplôme	3 240	3 240	6 180	6 110	6 280	5 960		
Déclaration de revenus remplie au N.-B. deux ans après l'obtention du diplôme	2 620	2 620	5 270	5 120	5 230	5 030		
Taux de rétention après deux ans	80,86 %	80,86 %	85,28 %	83,80 %	83,28 %	84,40 %		

Remarque : Les nombres de 2009 et de 2010 ne comprennent pas la cohorte de diplômés du collégial. Conformément aux exigences en matière de divulgation de Statistique Canada, les chiffres sont arrondis à la dizaine près.

Tableau 10 : Taux de rétention, diplômés qui résidaient en N.-É. avant leur admission

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de déclarants	400	340	330	410	410	400	350	390
Déclaration de revenus remplie au N.-B.	60	60	60	70	70	70	70	80
Taux de rétention l'année de l'obtention du diplôme	15,00 %	17,65 %	18,18 %	17,07 %	17,07 %	17,50 %	20,00 %	20,51 %
Nombre de déclarants deux ans après l'obtention du diplôme	390	350	320	400	400	400		
Déclaration de revenus remplie au N.-B. deux ans après l'obtention du diplôme	60	60	60	70	70	80		
Taux de rétention après deux ans	15,38 %	17,14 %	18,75 %	17,50 %	17,50 %	20,00 %		

Remarque : Les nombres de 2009 et de 2010 ne comprennent pas la cohorte de diplômés du collégial. Conformément aux exigences en matière de divulgation de Statistique Canada, les chiffres sont arrondis à la dizaine près.

Tableau 11 : Taux de rétention, diplômés qui résidaient en Ont. avant leur admission

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de déclarants	310	280	320	310	380	380	410	240
Déclaration de revenus remplie au N.-B.	30	30	30	30	30	30	40	30
Taux de rétention l'année de l'obtention du diplôme	9,68 %	10,71 %	9,38 %	9,68 %	7,89 %	7,89 %	9,76 %	12,50 %
Nombre de déclarants deux ans après l'obtention du diplôme	310	290	320	310	370	370		
Déclaration de revenus remplie au N.-B. deux ans après l'obtention du diplôme	20	20	20	20	20	30		
Taux de rétention après deux ans	6,45 %	6,90 %	6,25 %	6,45 %	5,41 %	8,11 %		

Remarque : Les nombres de 2009 et de 2010 ne comprennent pas la cohorte de diplômés du collégial. Conformément aux exigences en matière de divulgation de Statistique Canada, les chiffres sont arrondis à la dizaine près.

Tableau 12 : Taux de rétention des diplômés, par genre

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
HOMME								
Nombre de déclarants	1 690	1 660	3 240	3 240	3 380	3 340	3 300	3 180
Déclaration de revenus remplie au N.-B.	1 100	1 140	2 620	2 490	2 590	2 620	2 630	2 520
Taux de rétention l'année de l'obtention du diplôme	65,09 %	68,67 %	80,86 %	76,85 %	76,63 %	78,44 %	79,70 %	79,25 %
Nombre de déclarants deux ans après l'obtention du diplôme	1 660	1 640	3 180	3 190	3 280	3 170		
Déclaration de revenus remplie au N.-B. deux ans après l'obtention du diplôme	970	980	2 300	2 210	2 340	2 300		
Taux de rétention après deux ans	58,43 %	59,76 %	72,33 %	69,28 %	71,34 %	72,56 %		
FEMME								
Nombre de déclarantes	2 900	2 850	4 400	4 310	4 510	4 220	4 110	3 880
Déclaration de revenus remplie au N.-B.	2 040	2 070	3 530	3 400	3 440	3 200	3 160	3 100
Taux de rétention l'année de l'obtention du diplôme	70,34 %	72,63 %	80,23 %	78,89 %	76,27 %	75,83 %	76,89 %	79,90 %
Nombre de déclarants deux ans après l'obtention du diplôme	2 890	2 830	4 340	4 270	4 420	4 130		
Déclaration de revenus remplie au N.-B. deux ans après l'obtention du diplôme	1 870	1 860	3 220	3 150	3 090	2 940		
Taux de rétention après deux ans	64,71 %	65,72 %	74,19 %	73,77 %	69,91 %	71,19 %		

Remarque : Les nombres de 2009 et de 2010 ne comprennent pas la cohorte de diplômés du collégial. Conformément aux exigences en matière de divulgation de Statistique Canada, les chiffres sont arrondis à la dizaine près.

Tableau 13 : Taux de rétention/d'attraction, par statut d'immigration

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
ÉTUDIANTS CANADIENS								
Nombre de déclarants	4 340	4 290	7 420	7 300	7 570	7 180	6 990	6 640
Déclaration de revenus remplie au N.-B.	3 030	3 090	6 000	5 750	5 870	5 610	5 530	5 360
Taux de rétention l'année de l'obtention du diplôme	69,82 %	72,03 %	80,86 %	78,77 %	77,54 %	78,13 %	79,11 %	80,72 %
Nombre de déclarants deux ans après l'obtention du diplôme	4 300	4 250	7 290	7 220	7 480	7 070		
Déclaration de revenus remplie au N.-B. deux ans après l'obtention du diplôme	2 770	2 770	5 430	5 270	5 360	5 150		
Taux de rétention après deux ans	64,42 %	65,18 %	74,49 %	72,99 %	71,66 %	72,84 %		
ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX								
Nombre de déclarants	250	220	220	250	320	380	420	410
Déclaration de revenus remplie au N.-B.	110	120	150	140	170	210	260	260
Taux de rétention l'année de l'obtention du diplôme	44,00 %	54,55 %	68,18 %	56,00 %	53,13 %	55,26 %	61,90 %	63,41 %
Nombre de déclarants deux ans après l'obtention du diplôme	240	220	230	240	220	230		
Déclaration de revenus remplie au N.-B. deux ans après l'obtention du diplôme	70	70	100	80	80	90		
Taux de rétention après deux ans	29,17 %	31,82 %	43,48 %	33,33 %	36,36 %	39,13 %		

Remarque : Les nombres de 2009 et de 2010 ne comprennent pas la cohorte de diplômés du collégial. Conformément aux exigences en matière de divulgation de Statistique Canada, les chiffres sont arrondis à la dizaine près.

Tableau 14 : Taux de rétention par niveau d'études, de 2010 à 2016

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
COLLÉGIAL								
Nombre de déclarants	60	-	3 330	3 260	3 410	3 320	3 100	3 060
Déclaration de revenus remplie au N.-B.	40	-	3 100	2 960	3 070	3 040	2 860	2 840
Taux de rétention l'année de l'obtention du diplôme	66,67 %	-	93,09 %	90,80 %	90,03 %	91,57 %	92,26 %	92,81 %
Nombre de déclarants deux ans après l'obtention du diplôme	50	-	3 290	3 250	3 350	3 260		
Déclaration de revenus remplie au N.-B. deux ans après l'obtention du diplôme	30	-	2 880	2 790	2 880	2 850		
Taux de rétention après deux ans	60,00 %	-	87,54 %	85,85 %	85,97 %	87,42 %		
PREMIER CYCLE								
Nombre de déclarants	3 820	-	3 680	3 540	3 680	3 400	3 490	3 240
Déclaration de revenus remplie au N.-B.	2 610	-	2 620	2 420	2 430	2 240	2 390	2 330
Taux de rétention l'année de l'obtention du diplôme	68,32 %	-	71,20 %	68,36 %	66,03 %	65,88 %	68,48 %	71,91 %
Nombre de déclarants deux ans après l'obtention du diplôme	3 770	-	3 620	3 490	3 590	3 290		
Déclaration de revenus remplie au N.-B. deux ans après l'obtention du diplôme	2 350	-	2 280	2 140	2 100	1 950		
Taux de rétention après deux ans	62,33 %	-	62,98 %	61,32 %	58,50 %	59,27 %		
CYCLE SUPÉRIEUR								
Nombre de déclarants	540	-	540	660	620	620	620	540
Déclaration de revenus remplie au N.-B.	380	-	390	470	440	420	430	350
Taux de rétention l'année de	70,37 %	-	72,22 %	71,21 %	70,97 %	67,74 %	69,35 %	64,81 %

l'obtention du diplôme								
Nombre de déclarants deux ans après l'obtention du diplôme	540	-	530	630	580	550		
Déclaration de revenus remplie au N.-B. deux ans après l'obtention du diplôme	350	-	350	400	370	350		
Taux de rétention après deux ans	64,81 %	-	66,04 %	63,49 %	63,79 %	63,64 %		
AUTRE/SANS OBJET								
Nombre de déclarants	180	-	90	90	190	210	200	220
Déclaration de revenus remplie au N.-B.	120	-	30	40	100	120	100	100
Taux de rétention l'année de l'obtention du diplôme	66,67 %	-	33,33 %	44,44 %	52,63 %	57,14 %	50,00 %	45,45 %
Nombre de déclarants deux ans après l'obtention du diplôme	180	-	80	90	180	200		
Déclaration de revenus remplie au N.-B. deux ans après l'obtention du diplôme	110	-	20	30	90	110		
Taux de rétention après deux ans	61,11 %	-	25,00 %	33,33 %	50,00 %	55,00 %		

« Autre » s'entend des diplômés d'un programme préparatoire au premier cycle, d'un programme postérieur au baccalauréat, excluant les études supérieures, et de cours hors programme (c.-à-d. étudiants non inscrits à un programme). En raison de préoccupations relatives à l'estimation de données confidentielles à partir des résultats, les taux de rétention et le revenu par niveau d'études sont omis pour la cohorte de 2010. Conformément aux exigences en matière de divulgation de Statistique Canada, les chiffres sont arrondis à la dizaine près.

Tableau 15 : Taux de rétention par établissement, de 2010 à 2016

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Université du Nouveau-Brunswick								
Nombre de déclarants	2 590	2 390	2 330	2 270	2 360	2 320	2 350	2 100
Déclaration de revenus remplie au N.-B.	1 720	1 660	1 580	1 470	1 480	1 470	1 510	1 440
Taux de rétention l'année de l'obtention du diplôme	66,41 %	69,46 %	67,81 %	64,76 %	62,71 %	63,36 %	64,26 %	68,57 %
Nombre de déclarants deux ans après l'obtention du diplôme	2 570	2 370	2 270	2 220	2 280	2 180		
Déclaration de revenus remplie au N.-B. deux ans après l'obtention du diplôme	1 550	1 440	1 350	1 260	1 270	1 250		
Taux de rétention après deux ans	60,31 %	60,76 %	59,47 %	56,76 %	55,70 %	57,34 %		
Université Mount Allison								
Nombre de déclarants	330	350	400	420	460	460	400	430
Déclaration de revenus remplie au N.-B.	130	130	180	170	180	160	160	170
Taux de rétention l'année de l'obtention du diplôme	39,39 %	37,14 %	45,00 %	40,48 %	39,13 %	34,78 %	40,00 %	39,53 %
Nombre de déclarants deux ans après l'obtention du diplôme	320	350	390	410	460	450		
Déclaration de revenus remplie au N.-B. deux ans après l'obtention du diplôme	110	110	140	120	130	140		
Taux de rétention après deux ans	34,38 %	31,43 %	35,90 %	29,27 %	28,26 %	31,11 %		
Université de Moncton								
Nombre de déclarants	1 070	1 040	1 050	1 060	1 100	970	1 040	980
Déclaration de revenus remplie au N.-B.	900	880	900	900	920	800	860	810
Taux de rétention	84,11 %	84,62 %	85,71 %	84,91 %	83,64 %	82,47 %	82,69 %	82,65 %

l'année de l'obtention du diplôme								
Nombre de déclarants deux ans après l'obtention du diplôme	1 060	1 040	1 060	1 060	1 070	940		
Déclaration de revenus remplie au N.-B. deux ans après l'obtention du diplôme	840	810	840	850	840	740		
Taux de rétention après deux ans	79,25 %	77,88 %	79,25 %	80,19 %	78,50 %	78,72 %		
Université St. Thomas								
Nombre de déclarants	550	530	530	540	550	480	530	480
Déclaration de revenus remplie au N.-B.	360	370	370	380	390	340	390	360
Taux de rétention l'année de l'obtention du diplôme	65,45 %	69,81 %	69,81 %	70,37 %	70,91 %	70,83 %	73,58 %	75,00 %
Nombre de déclarants deux ans après l'obtention du diplôme	530	510	510	520	540	470		
Déclaration de revenus remplie au N.-B. deux ans après l'obtention du diplôme	310	320	320	330	320	270		
Taux de rétention après deux ans	58,49 %	62,75 %	62,75 %	63,46 %	59,26 %	57,45 %		
New Brunswick Community College								
Nombre de déclarants	-	-	-	-	-	-	1860	1790
Déclaration de revenus remplie au N.-B.	-	-	-	-	-	-	1730	1670
Taux de rétention l'année de l'obtention du diplôme	-	-	-	-	-	-	93,01 %	93,30 %
Nombre de déclarants deux ans après l'obtention du diplôme	-	-	-	-	-	-		
Déclaration de revenus remplie au N.-B. deux ans après l'obtention du diplôme	-	-	-	-	-	-	-	-

Taux de rétention après deux ans	-	-	-	-	-	-	-	-
Collège communautaire du Nouveau-Brunswick								
Nombre de déclarants	-	-	-	-	-	-	1070	1110
Déclaration de revenus remplie au N.-B.	-	-	-	-	-	-	1000	1050
Taux de rétention l'année de l'obtention du diplôme	-	-	-	-	-	-	93,46 %	94,59 %
Nombre de déclarants deux ans après l'obtention du diplôme	-	-	-	-	-	-		
Déclaration de revenus remplie au N.-B. deux ans après l'obtention du diplôme	-	-	-	-	-	-	-	-
Taux de rétention après deux ans	-	-	-	-	-	-	-	-
Maritime College of Forestry and Technology/Collège de technologie forestière des Maritimes et Collège d'artisanat et de design du Nouveau-Brunswick								
Nombre de déclarants	-	-	-	-	-	-	170	170
Déclaration de revenus remplie au N.-B.	-	-	-	-	-	-	130	120
Taux de rétention l'année de l'obtention du diplôme	-	-	-	-	-	-	76,47 %	70,59 %
Nombre de déclarants deux ans après l'obtention du diplôme	-	-	-	-	-	-		
Déclaration de revenus remplie au N.-B. deux ans après l'obtention du diplôme	-	-	-	-	-	-	-	-
Taux de rétention après deux ans	-	-	-	-	-	-	-	-

Remarque : Les règlements sur la diffusion des données des collèges du N.-B. par établissement interdisent la publication des renseignements sur les diplômés datant d'avant 2015, sauf ceux qui portent sur le revenu. Conformément aux exigences en matière de divulgation de Statistique Canada, les chiffres sont arrondis à la dizaine près.

Tableau 16 : Taux de rétention par domaine d'études, de 2010 à 2016

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Éducation								
Nombre de déclarants	830	750	730	600	580	530	530	540
Déclaration de revenus remplie au N.-B.	650	610	560	470	460	400	410	400
Taux de rétention l'année de l'obtention du diplôme	78,31 %	81,33 %	76,71 %	78,33 %	79,31 %	75,47 %	77,36 %	74,07 %
Nombre de déclarants deux ans après l'obtention du diplôme	830	740	720	590	580	530		
Déclaration de revenus remplie au N.-B. deux ans après l'obtention du diplôme	610	560	530	440	430	370		
Taux de rétention après deux ans	73,49 %	75,68 %	73,61 %	74,58 %	74,14 %	69,81 %		
Arts, sciences humaines et communications								
Nombre de déclarants	590	500	600	720	680	590	580	540
Déclaration de revenus remplie au N.-B.	400	330	430	520	490	410	420	420
Taux de rétention l'année de l'obtention du diplôme	67,80 %	66,00 %	71,67 %	72,22 %	72,06 %	69,49 %	72,41 %	77,78 %
Nombre de déclarants deux ans après l'obtention du diplôme	580	490	580	720	670	580		
Déclaration de revenus remplie au N.-B. deux ans après l'obtention du diplôme	350	290	380	470	410	360		
Taux de rétention après deux ans	60,34 %	59,18 %	65,52 %	65,28 %	61,19 %	62,07 %		
Sciences sociales et droit								
Nombre de déclarants	840	810	1 010	950	1 080	950	1 060	1 030
Déclaration de revenus remplie au N.-B.	530	520	750	650	740	680	760	770

Taux de rétention l'année de l'obtention du diplôme	63,10 %	64,20 %	74,26 %	68,42 %	68,52 %	71,58 %	71,70 %	74,76 %
Nombre de déclarants deux ans après l'obtention du diplôme	830	800	990	950	1 060	940		
Déclaration de revenus remplie au N.-B. deux ans après l'obtention du diplôme	450	450	650	570	640	600		
Taux de rétention après deux ans	54,22 %	56,25 %	65,66 %	60,00 %	60,38 %	63,83 %		
Commerce, gestion et administration publique								
Nombre de déclarants	800	730	1 420	1 450	1 440	1 490	1 400	1 380
Déclaration de revenus remplie au N.-B.	600	550	1 220	1 230	1 190	1 210	1 160	1 150
Taux de rétention l'année de l'obtention du diplôme	75,00 %	75,34 %	85,92 %	84,83 %	82,64 %	81,21 %	82,86 %	83,33 %
Nombre de déclarants deux ans après l'obtention du diplôme	800	740	1 390	1 430	1 400	1 390		
Déclaration de revenus remplie au N.-B. deux ans après l'obtention du diplôme	550	480	1 100	1 130	1 070	1 060		
Taux de rétention après deux ans	68,75 %	64,86 %	79,14 %	79,02 %	76,43 %	76,26 %		
Sciences physiques et de la vie, et technologies								
Nombre de déclarants	270	270	270	290	310	300	310	300
Déclaration de revenus remplie au N.-B.	170	200	190	190	200	210	210	180
Taux de rétention l'année de l'obtention du diplôme	62,96 %	74,07 %	70,37 %	65,52 %	64,52 %	70,00 %	67,74 %	60,00 %
Nombre de déclarants deux ans après l'obtention du diplôme	260	270	270	280	300	290		
Déclaration de revenus remplie au N.-B.	160	170	160	160	170	170		

deux ans après l'obtention du diplôme								
Taux de rétention après deux ans	61,54 %	62,96 %	59,26 %	57,14 %	56,67 %	58,62 %		
Mathématiques, informatique et sciences de l'information								
Nombre de déclarants	90	100	190	200	220	220	210	240
Déclaration de revenus remplie au N.-B.	60	80	150	160	190	190	170	180
Taux de rétention l'année de l'obtention du diplôme	66,67 %	80,00 %	78,95 %	80,00 %	86,36 %	86,36 %	80,95 %	75,00 %
Nombre de déclarants deux ans après l'obtention du diplôme	90	100	190	190	200	200		
Déclaration de revenus remplie au N.-B. deux ans après l'obtention du diplôme	50	70	140	140	160	170		
Taux de rétention après deux ans	55,56 %	70,00 %	73,68 %	73,68 %	80,00 %	85,00 %		
Architecture, génie et services connexes								
Nombre de déclarants	300	360	1 460	1 380	1 520	1 550	1 500	1 470
Déclaration de revenus remplie au N.-B.	160	230	1 270	1 130	1 230	1 290	1 300	1 270
Taux de rétention l'année de l'obtention du diplôme	53,33 %	63,89 %	86,99 %	81,88 %	80,92 %	83,23 %	86,67 %	86,39 %
Nombre de déclarants deux ans après l'obtention du diplôme	300	340	1 430	1 360	1 470	1 480		
Déclaration de revenus remplie au N.-B. deux ans après l'obtention du diplôme	140	180	1 110	1 010	1 170	1 170		
Taux de rétention après deux ans	46,67 %	52,94 %	77,62 %	74,26 %	79,59 %	79,05 %		
Agriculture, ressources naturelles et conservation								
Nombre de déclarants	140	170	510	510	470	460	420	420

Déclaration de revenus remplie au N.-B.	90	100	420	400	360	360	330	320
Taux de rétention l'année de l'obtention du diplôme	64,29 %	58,82 %	82,35 %	78,43 %	76,60 %	78,26 %	78,57 %	76,19 %
Nombre de déclarants deux ans après l'obtention du diplôme	140	170	500	500	460	460		
Déclaration de revenus remplie au N.-B. deux ans après l'obtention du diplôme	70	100	380	360	330	340		
Taux de rétention après deux ans	50,00 %	58,82 %	76,00 %	72,00 %	71,74 %	73,91 %		
Santé et domaines connexes								
Nombre de déclarants	720	820	1 450	1 440	1 580	1 460	1 400	1 150
Déclaration de revenus remplie au N.-B.	490	590	1 160	1 130	1 180	1 080	1 020	940
Taux de rétention l'année de l'obtention du diplôme	68,06 %	71,95 %	80,00 %	78,47 %	74,68 %	73,97 %	72,86 %	81,74 %
Nombre de déclarants deux ans après l'obtention du diplôme	720	830	1 450	1 440	1 560	1 440		
Déclaration de revenus remplie au N.-B. deux ans après l'obtention du diplôme	460	550	1 090	1 070	1 110	1 020		
Taux de rétention après deux ans	63,89 %	66,27 %	75,17 %	74,31 %	71,15 %	70,83 %		

Remarque : Les nombres de 2009 et de 2010 ne comprennent pas la cohorte de diplômés du collégial. Conformément aux exigences en matière de divulgation de Statistique Canada, les chiffres sont arrondis à la dizaine près.

Annexe C : Tableaux – Revenu des diplômés du N.-B.

Tableau 17 : Revenu moyen pendant la première année et la deuxième année complètes suivant l'obtention du diplôme, général

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	Général							
Première année	36 800 \$	38 700 \$	38 900 \$	36 400 \$	36 500 \$	36 100 \$	35 600 \$	-
Deuxième année	41 700 \$	43 100 \$	39 200 \$	41 000 \$	40 500 \$	39 600 \$	-	-

Remarque : Le revenu n'est pas ajusté en fonction de l'inflation. Les nombres de 2009 et de 2010 ne comprennent pas la cohorte de diplômés du collégial. Conformément aux exigences en matière de divulgation de Statistique Canada, les chiffres sont arrondis à la centaine près.

Tableau 18 : Revenu moyen pendant la première année et la deuxième année complètes suivant l'obtention du diplôme, par province de résidence permanente

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	Nouveau-Brunswick							
Première année	37 500 \$	39 200 \$	34 300 \$	36 100 \$	36 200 \$	35 600 \$	35 100 \$	-
Deuxième année	42 000 \$	43 400 \$	38 300 \$	40 500 \$	39 800 \$	39 000 \$	-	-
	Nouvelle-Écosse							
Première année	31 100 \$	31 800 \$	31 600 \$	32 800 \$	33 400 \$	34 500 \$	33 800 \$	-
Deuxième année	36 100 \$	36 200 \$	36 500 \$	38 300 \$	37 400 \$	38 400 \$	-	-
	Ontario							
Première année	42 700 \$	44 300 \$	44 800 \$	44 200 \$	45 400 \$	49 000 \$	44 000 \$	-
Deuxième année	47 800 \$	49 800 \$	50 600 \$	51 500 \$	53 700 \$	51 600 \$	-	-

Remarque : Le revenu n'est pas ajusté en fonction de l'inflation. Les nombres de 2009 et de 2010 ne comprennent pas la cohorte de diplômés du collégial. Conformément aux exigences en matière de divulgation de Statistique Canada, les chiffres sont arrondis à la centaine près.

Tableau 19 : Revenu moyen pendant la première année et la deuxième année complètes suivant l'obtention du diplôme, par genre

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Homme								
Première année	36 800 \$	38 900 \$	46 200 \$	38 000 \$	38 900 \$	37 300 \$	35 900 \$	-
Deuxième année	43 100 \$	44 700 \$	42 600 \$	44 200 \$	43 700 \$	41 200 \$	-	-
Femme								
Première année	36 990 \$	38 600 \$	33 300 \$	35 100 \$	34 600 \$	35 100 \$	35 400 \$	-
Deuxième année	41 000 \$	42 200 \$	36 600 \$	38 500 \$	38 100 \$	38 300 \$	-	-

Remarque : Le revenu n'est pas ajusté en fonction de l'inflation. Les nombres de 2009 et de 2010 ne comprennent pas la cohorte de diplômés du collégial. Conformément aux exigences en matière de divulgation de Statistique Canada, les chiffres sont arrondis à la centaine près.

Tableau 20 : Revenu moyen pendant la première année et la deuxième année complètes suivant l'obtention du diplôme, par statut d'immigration

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Diplômés canadiens								
Première année	37 500 \$	39 100 \$	39 200 \$	36 500 \$	36 700 \$	36 500 \$	35 900 \$	-
Deuxième année	42 100 \$	43 600 \$	39 300 \$	41 200 \$	40 700 \$	39 800 \$	-	-
Diplômés internationaux								
Première année	26 100 \$	32 900 \$	29 600 \$	33 200 \$	32 000 \$	28 800 \$	29 200 \$	-
Deuxième année	35 000 \$	36 800 \$	34 600 \$	34 900 \$	34 400 \$	31 700 \$	-	-

Remarque : Le revenu n'est pas ajusté en fonction de l'inflation. Les nombres de 2009 et de 2010 ne comprennent pas la cohorte de diplômés du collégial. Conformément aux exigences en matière de divulgation de Statistique Canada, les chiffres sont arrondis à la centaine près.

Tableau 21 : Revenu pendant la première année et la deuxième année complètes suivant l'obtention du diplôme, par domaine d'études

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Éducation								
Première année	40 500 \$	43 300 \$	43 800 \$	48 900 \$	49 100 \$	53 200 \$	52 100 \$	-
Deuxième année	46 000 \$	48 000 \$	47 900 \$	52 400 \$	52 700 \$	56 400 \$	-	-
Arts, sciences humaines et communications								
Première année	20 900 \$	21 600 \$	22 300 \$	22 600 \$	22 900 \$	21 200 \$	23 300 \$	-
Deuxième année	24 700 \$	25 500 \$	26 600 \$	25 700 \$	27 600 \$	25 300 \$	-	-
Sciences sociales et droit								
Première année	26 600 \$	27 700 \$	26 700 \$	28 200 \$	26 600 \$	27 600 \$	28 400 \$	-
Deuxième année	32 500 \$	32 700 \$	31 500 \$	33 500 \$	31 200 \$	31 400 \$	-	-
Commerce, gestion et administration publique								
Première année	38 100 \$	40 600 \$	54 500 \$	38 200 \$	37 700 \$	37 900 \$	35 700 \$	-
Deuxième année	44 600 \$	44 600 \$	38 000 \$	42 100 \$	41 600 \$	41 900 \$	-	-
Mathématiques, informatique et sciences de l'information								
Première année	37 000 \$	36 400 \$	33 800 \$	35 800 \$	27 900 \$	34 600 \$	38 000 \$	-
Deuxième année	45 300 \$	42 600 \$	36 500 \$	39 900 \$	30 900 \$	37 100 \$	-	-
Architecture, génie et services connexes								
Première année	49 500 \$	49 600 \$	38 100 \$	38 300 \$	41 800 \$	36 500 \$	34 900 \$	-
Deuxième année	58 300 \$	59 800 \$	44 800 \$	45 400 \$	46 100 \$	40 700 \$	-	-
Santé, sciences physiques et de la vie et domaines connexes								
Première année	51 300 \$	51 500 \$	40 900 \$	42 000 \$	42 700 \$	42 400 \$	42 800 \$	-
Deuxième année	52 700 \$	54 300 \$	43 300 \$	46 000 \$	46 300 \$	44 800 \$	-	-
Agriculture, ressources naturelles et conservation								
Première année	34 400 \$	32 100 \$	32 100 \$	35 900 \$	36 000 \$	33 600 \$	32 600 \$	-
Deuxième année	37 000 \$	34 800 \$	36 100 \$	41 000 \$	38 300 \$	38 100 \$	-	-
Autre								
Première année	35 600 \$	33 200 \$	30 500 \$	32 000 \$	28 400 \$	29 000 \$	30 000 \$	-
Deuxième année	35 600 \$	33 200 \$	30 500 \$	32 000 \$	28 400 \$	29 000 \$	-	-

Remarque : Le revenu n'est pas ajusté en fonction de l'inflation. « Autre » comprend les programmes préparatoires aux études en technologie/arts industriels et les études multidisciplinaires/interdisciplinaires. Les nombres de 2009 et de 2010 ne comprennent pas la cohorte de diplômés du collégial. Conformément aux exigences en matière de divulgation de Statistique Canada, les chiffres sont arrondis à la centaine près.

Annexe D : Comparaison des résultats tirés des données de l'assurance-maladie et des données fiscales

Malgré la richesse de sa culture et l'ampleur de ses ressources naturelles, la province du Nouveau-Brunswick fait face à des difficultés sur le plan démographique, notamment une population vieillissante et l'exode d'un grand nombre de jeunes travailleurs.

Pour aider à faire croître la population et l'économie de la province, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a investi des montants importants dans l'éducation postsecondaire dans la province. S'il est vrai que l'amélioration de l'éducation postsecondaire devrait permettre d'attirer plus d'étudiants dans la province et contribuer à former une main-d'œuvre hautement qualifiée, il n'en reste pas moins qu'il y a toujours la possibilité qu'une partie de cet investissement s'envole avec les diplômés qui choisissent de quitter la province, emportant du coup le capital humain et les gains potentiels.

La rétention des diplômés de niveau postsecondaire dans la province joue un rôle essentiel dans la résolution des difficultés démographiques et des difficultés financières qui en découlent, ce qui en fait un thème de recherche préminent au Nouveau-Brunswick. La recherche sur les étudiants sur le marché du travail et, plus particulièrement, la rétention des étudiants aide à orienter les politiques ciblées qui visent à encourager les diplômés à demeurer au N.-B. tout en examinant si les décisions des étudiants de rester ou de partir sont liées aux résultats économiques.

En 2021, l'Institut de la recherche, des données et de la formation du Nouveau-Brunswick (IRDF-NB) a publié deux rapports analysant la rétention des diplômés postsecondaires dans la province :

- Rétention des diplômés collégiaux et universitaires au Nouveau-Brunswick : 2010–2018 (Bhuiyan et coll., 2021)²³
- Rétention, attraction et résultats sur le marché du travail des diplômés de niveau postsecondaire au Nouveau-Brunswick (Boco et coll., 2021)²⁴

Les deux rapports tentent de répondre à la même question générale (*combien de diplômés des établissements postsecondaires du N.-B. restent dans la province?*), mais ils n'examinent pas la même période, utilisent des données administratives de différentes sources et emploient différentes méthodologies pour répondre à cette question. Plus particulièrement, Bhuiyan et coll. (2021) ont eu recours aux données de Medicare dans leurs calculs, tandis que Boco et coll. (2021) se servent des données fiscales.

La présente annexe compare les taux de rétention des diplômés du Nouveau-Brunswick estimés dans ces deux rapports de l'IRDF-NB, expliquant les méthodologies utilisées pour les deux ensembles de calculs et les similitudes et différences entre les deux sources de données. Puisque différentes estimations fondées sur différentes sources de données et méthodologies pourraient semer le doute au chapitre des recommandations de politique et susciter des questions au sujet de l'intégrité des données, il est important de comparer systématiquement de telles estimations. Les résultats montrent que les estimations des taux de rétention sont semblables dans les deux études, ce qui donne à penser que les résultats obtenus pour les taux de rétention sont fiables pour ces différentes sources de données.

²³ BHUIYAN, E.M., Bethany DAIGLE, Ted MCDONALD et Pablo MIAH. Rétention des diplômés collégiaux et universitaires au Nouveau-Brunswick : 2010-2018, Fredericton (N.-B.), Institut de la recherche, des données et de la formation du Nouveau-Brunswick, 2021.

²⁴BOCO, Eton, Philip LEONARD et Ted MCDONALD. Rétention, attraction et résultats sur le marché du travail des diplômés de niveau postsecondaire au Nouveau-Brunswick, Fredericton (N.-B.), Institut de la recherche, des données et de la formation du Nouveau-Brunswick, 2021.

Dossiers d'impôt	Dossiers d'assurance-maladie
<ul style="list-style-type: none">• Utilisation du Système d'information sur l'éducation postsecondaire (SIEP) couplé aux dossiers d'impôt fournis dans le Fichier T1 sur les familles.• Les dossiers d'impôt sont utilisés pour déterminer si les diplômés résident au N.-B. après l'obtention de leur diplôme.• Deux mesures de la rétention ou de l'attraction sont utilisées :<ul style="list-style-type: none">○ Rétention l'année de l'obtention du diplôme – Le pourcentage de diplômés qui résident encore au N.-B. le 31 décembre de l'année d'obtention de leur diplôme (p. ex. diplômé en 2014 et province d'imposition en décembre 2014).○ Taux de rétention deux ans après l'obtention du diplôme – Le pourcentage de diplômés qui résident encore au N.-B. le 31 décembre deux ans après l'obtention de leur diplôme (p. ex. diplômé en 2014 et province d'imposition en décembre 2016).○ Le taux de rétention est calculé comme étant le nombre de diplômés d'un établissement d'enseignement postsecondaire du N.-B. qui ont indiqué que le N.-B. était leur province d'imposition le 31 décembre d'une année fiscale donnée, divisé par le nombre total de déclarants qui font partie de la cohorte de diplômés de l'année.	<ul style="list-style-type: none">• Les données des bases de données des registraires des universités et collèges communautaires couplées à celles de la base de données sur la population (registre de l'assurance-maladie).• On juge qu'il y a eu rétention des personnes « appariées » (les personnes pour lesquelles il existe des renseignements d'assurance-maladie) si ces dernières ont une inscription active à l'assurance-maladie au Nouveau-Brunswick un an ou trois ans après la date d'obtention de leur diplôme. Autrement, elles sont réputées avoir quitté la province à la date où leur statut a cessé d'être actif auprès de l'assurance-maladie ou avant cette date.• Les personnes « non appariées » (les personnes pour lesquelles il n'y a aucun renseignement d'assurance-maladie) sont aussi réputées avoir quitté la province. Les données des personnes étaient non appariées pour une variété de raisons :<ul style="list-style-type: none">○ Un finissant n'a pas de statut actif auprès de l'assurance-maladie parce qu'il ne reste pas au Nouveau-Brunswick après l'obtention de son diplôme.○ Dans d'autres cas, les données ne sont pas appariées parce qu'il manque de l'information ou que l'information n'est pas déclarée de façon cohérente dans les ensembles de données.• Le nombre d'étudiants qui ont obtenu un diplôme chaque année est basé

	sur l'année civile et non sur l'année scolaire.
--	---

Tableau 22 : Comparaison entre les dossiers d'impôt et d'assurance-maladie

Données fiscales	Dossiers d'assurance-maladie
<u>Similitudes</u>	
<u>Exclut</u> les étudiants internationaux qui n'ont pas de visa ni de permis et qui étudient dans un établissement du N.-B. (p. ex. sur Internet).	
<u>Comprend</u> les étudiants qui sont inscrits à un programme universitaire commun (p. ex. le programme de soins infirmiers de l'UNB et du Humber College), mais qui ne se trouvent pas physiquement au N.-B.	
<u>Différences</u>	
<p>Le taux de rétention est fondé sur le nombre d'étudiants qui remplissent une déclaration de revenus au Canada au cours d'une année fiscale donnée.</p> <p>Les personnes qui n'ont pas rempli de déclaration au cours d'une année fiscale donnée sont exclues des estimations du taux de rétention pour l'année en question. Cela comprend les étudiants qui ne remplissent pas de déclaration de revenus pendant une année donnée et les étudiants qui demeurent au N.-B., mais qui déclarent une autre province de résidence dans leur déclaration de revenus.</p>	<p>Le taux de rétention est fondé sur le statut auprès de l'assurance-maladie un an et trois ans après l'obtention du diplôme.</p>
<p>Les données de la MTA et de la STU sont disponibles pour toute la période à l'étude.</p>	<p>Les données de la MTA et de la STU sont disponibles à compter de 2014.</p>
<p>Une fois les étudiants sans visa exclus de l'échantillon, chaque diplômé a un genre attribué. Aucun ne se trouve dans la catégorie « Non indiqué ».</p>	<p>Certains diplômés de l'UNB (surtout des étudiants qui étudient depuis un autre pays/en ligne) ont un genre « Inconnu ». Ces étudiants sont exclus de l'analyse par genre.</p>
<p>Puisque l'obtention des diplômes peut avoir lieu tout au long de l'année, le taux de rétention après un nombre d'années x ne correspond pas toujours à une année complète. Cela varie selon le mois où l'étudiant obtient son diplôme. Quelle que</p>	<p>Le taux de rétention pour chaque année est fondé sur l'année complète après l'obtention du diplôme.</p>

soit sa valeur, x équivaut à la période la plus longue qui peut s'être écoulée depuis l'obtention du diplôme.	
---	--

Au cours de la période de cette comparaison, environ 90 % des diplômés universitaires avaient rempli une déclaration de revenus au Canada l'année de l'obtention de leur diplôme et deux ans après, tandis qu'entre 70 et 77 % des étudiants universitaires étaient appariés dans les dossiers d'assurance-maladie. Les diplômés du collégial sont exclus de cette comparaison en raison des différences dans les années où les données étaient disponibles.

Tableau 23 : Pourcentage de diplômés universitaires qui ont rempli une déclaration de revenus

Année d'obtention du diplôme	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Dans l'année de l'obtention du diplôme	93 %	93 %	93 %	92 %	91 %	92 %	87 %
Deux ans après l'obtention du diplôme	92 %	92 %	91 %	90 %	87 %		

Tableau 24 : Répartition annuelle des diplômés universitaires appariés au N.-B. entre 2010 et 2016

Année d'obtention du diplôme	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ratio d'appariement	75 %	76 %	77 %	77 %	70 %	71 %	70 %

Les données de la STU et de la MTA commencent en 2014.

Nombres de diplômés par source de données

Compte tenu des similitudes et des différences entre les sources de données, les tableaux ci-dessous montrent le nombre de diplômés déclarés en fonction des dossiers administratifs disponibles dans les deux ensembles de données.

- Dans l'ensemble, le nombre de diplômés par année est très similaire pour les deux sources de données; il varie seulement de quelques étudiants chaque année (tableau 25).
- Les différences entre les sources de données pour ce qui est des nombres de diplômés par niveau d'études s'expliquent principalement par le nombre d'étudiants de premier cycle dans les grands établissements (tableau 26).
- Plus l'établissement compte une grande population d'étudiants et un large éventail de programmes, plus les différences dans les nombres de diplômés sont prononcées. Autrement dit, les nombres d'étudiants par source de données pour les petites universités comme la MTA et la STU sont presque identiques, tandis qu'on observe des différences plus importantes dans les grandes universités comme l'UNB et l'U de M (tableau 27).
- Ces différences entre les sources de données sont probablement attribuables au fait que ce ne sont pas les mêmes organismes qui compilent les ensembles de données.

Tableau 25 : Nombre total de diplômés universitaires au N.-B.

Année d'obtention du diplôme	2014	2015	2016
Système d'information sur l'éducation postsecondaire (SIEP)	4 660	4 690	4 600
Bases de données des registraires des universités et collèges communautaires	4 681	4 672	4 554

Les données de la STU et de la MTA commencent en 2014 dans les bases de données des registraires des universités et collèges communautaires.

Tableau 26 : Nombre total de diplômés universitaires au N.-B., par niveau d'études

Année d'obtention du diplôme	2014	2015	2016
Système d'information sur l'éducation postsecondaire (SIEP)			
Premier cycle	3 900	3 990	3 950
Cycle supérieur	760	700	650
Bases de données des registraires des universités et collèges communautaires			
Premier cycle	3 924	3 970	3 891
Cycle supérieur	757	702	663

Tableau 27 : Nombre total de diplômés universitaires au N.-B., par établissement

Année d'obtention du diplôme	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Système d'information sur l'éducation postsecondaire (SIEP)							
Université du Nouveau-Brunswick	2 600	2 510	2 470	2 580	2 600	2 580	2 540
Université de Moncton	1 090	1 090	1 130	1 150	1 010	1 080	1 050
Université Mount Allison	390	450	440	540	530	460	490
Université St. Thomas	560	570	570	590	520	570	510
Bases de données des registraires des universités et collèges communautaires							
Université du Nouveau-Brunswick	2 573	2 600	2 446	2 471	2 624	2 579	2 521
Université de Moncton	1 073	1 082	1 109	1 141	1 010	1 077	1 035
Université Mount Allison*	-	-	-	-	526	449	487
Université St. Thomas*	-	-	-	-	521	567	511

Les données de la STU et de la MTA commencent en 2014 dans les bases de données des registraires des universités et collèges communautaires.

Le taux de rétention des étudiants du N.-B. varie-t-il selon la source de données?

Même si on a utilisé différentes sources de données et méthodologies, les taux de rétention des diplômés universitaires obtenus à l'aide du SIEP et des données d'assurance-maladie sont très semblables et suivent les tendances attendues en matière de rétention, c'est-à-dire qu'ils diminuent à mesure que les années suivant l'obtention du diplôme passent. Les diminutions calculées sont aussi très semblables.

- Pour les deux sources de données, les diplômés de l'U de M sont les plus susceptibles de rester au N.-B. après l'obtention de leur diplôme, tandis que les diplômés de la MTA sont les moins susceptibles de rester.
- Les taux de rétention calculés à l'aide des données d'assurance-maladie révèlent des taux de rétention stables au cours de la période à l'étude. Les taux de rétention l'année de l'obtention du diplôme calculés à l'aide des données fiscales sont stables, mais les taux après deux ans diminuent légèrement, plus particulièrement chez les diplômés de l'UNB et de la STU. Toutefois, ils demeurent assez semblables.

Tableau 28 : Taux de rétention des diplômés universitaires, par source de données

Année d'obtention du diplôme	2014	2015	2016
Taux de rétention l'année d'obtention du diplôme (dossiers d'impôt)	66 %	68 %	70 %
Taux de rétention après un an (dossiers d'assurance-maladie)	65 %	67 %	67 %

Taux de rétention après deux ans <i>(dossiers d'impôt)</i>	60 %		
Taux de rétention après trois ans <i>(dossiers d'assurance-maladie)</i>	58 %	61 %	61 %

Remarque : La période à l'étude du présent rapport sur le calcul du taux de rétention des étudiants à l'aide des dossiers d'impôt s'échelonne de 2009 à 2016, tandis que la période d'étude utilisée pour les dossiers d'assurance-maladie couvre la période de 2010 à 2019.

Tableau 29 : Taux de rétention dans les établissements du N.-B., par source de données

Année d'obtention du diplôme	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Université du Nouveau-Brunswick							
Taux de rétention l'année d'obtention du diplôme <i>(dossiers d'impôt)</i>	69 %	68 %	65 %	63 %	63 %	64 %	69 %
Taux de rétention après un an <i>(dossiers d'assurance-maladie)</i>	64 %	64 %	64 %	64 %	61 %	62 %	63 %
Taux de rétention après deux ans <i>(dossiers d'impôt)</i>	61 %	59 %	57 %	56 %	57 %		
Taux de rétention après trois ans <i>(dossiers d'assurance-maladie)</i>	56 %	56 %	56 %	56 %	56 %	57 %	58 %
Université de Moncton							
Taux de rétention l'année d'obtention du diplôme <i>(dossiers d'impôt)</i>	85 %	86 %	85 %	84 %	82 %	83 %	83 %
Taux de rétention après un an <i>(dossiers d'assurance-maladie)</i>	84 %	86 %	84 %	83 %	82 %	82 %	81 %
Taux de rétention après deux ans <i>(dossiers d'impôt)</i>	78 %	79 %	80 %	79 %	79 %		
Taux de rétention après trois ans <i>(dossiers d'assurance-maladie)</i>	76 %	80 %	78 %	76 %	75 %	77 %	77 %
Université Mount Allison							
Taux de rétention l'année d'obtention du diplôme <i>(dossiers d'impôt)</i>	37 %	45 %	40 %	39 %	35 %	40 %	40 %
Taux de rétention après un an* <i>(dossiers d'assurance-maladie)</i>					40 %	43 %	43 %

Taux de rétention après deux ans (dossiers d'impôt)	31 %	36 %	29 %	28 %	31 %		
Taux de rétention après trois ans* (dossiers d'assurance-maladie)					36 %	37 %	38 %
Université St. Thomas							
Taux de rétention l'année d'obtention du diplôme (dossiers d'impôt)	70 %	70 %	70 %	71 %	71 %	74 %	75 %
Taux de rétention après un an* (dossiers d'assurance-maladie)					72 %	74 %	76 %
Taux de rétention après deux ans (dossiers d'impôt)	63 %	63 %	63 %	59 %	57 %		
Taux de rétention après trois ans* (dossiers d'assurance-maladie)					61 %	65 %	70 %

Les données de la STU et de la MTA commencent en 2014 dans les bases de données des registraires des universités et collèges communautaires.

Résumé et conclusion

La présente annexe compare le nombre de diplômés postsecondaires et les taux de rétention au Nouveau-Brunswick en fonction des estimations avancées dans les deux rapports de l'IRDF-NB. La première étude (Bhuiyan et coll., 2021) se sert des dossiers Medicare de la province pour analyser le taux de rétention des diplômés postsecondaires de la province, tandis que la seconde (Boco et coll., 2021) a recours aux dossiers fiscaux des diplômés pour établir le lieu de résidence après les études postsecondaires.

Hormis un déclin, selon les données fiscales, dans les taux de rétention après deux ans pour les diplômés de l'UNB et de la STU, cette comparaison révèle des nombres et des tendances semblables pour ce qui est du nombre de diplômés et des taux de rétention. Les deux sources de données révèlent que le taux de rétention des diplômés universitaires au Nouveau-Brunswick est d'environ 60 % pour la période de comparaison, que les diplômés de l'U de M sont les plus susceptibles de rester dans la province, tandis que les diplômés de la MTA sont les moins susceptibles d'y rester. Lorsqu'il est question d'élaborer une politique, cette comparaison montre que les données de Medicare servent de complément d'information utile aux autres sources de données et qu'elles peuvent servir aux analyses.